

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°91-2024-064

PUBLIÉ LE 19 MARS 2024

Sommaire

MINISTERE DE LA JUSTICE / MAISON D'ARRET DE FLEURY-MEROGIS 91-2024-03-18-00009 - Arrêtés n°2024-01 à 2024-22 portant délégation de signature pour le centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis (41 pages) Page 3 PREFECTURE DE L'ESSONNE / DIRECTION DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION 91-2024-03-05-00008 - Arrêté nº 2024-PREF-DIMI-BSE-CTS-001 du 5 mars 2024 modifiant l'arrêté n° 2023-PREF-DIMI-001 du 6 janvier 2023 fixant la composition de la Commission du Titre de Séjour des arrondissements d'Etampes et d'Evry-Courcouronnes et de la Commission du Titre de séjour de l'arrondissement de Palaiseau (3 pages) Page 45 PREFECTURE DE L'ESSONNE / DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES **COLLECTIVITES LOCALES** 91-2024-03-19-00001 - Arrêté n°2024-PREF-DRCL/031 du 19 mars 2024 abrogeant l'arrêté n°2022-PREF-DRCL/192 du 25 mars 2022 et portant institution des bureaux de vote dans le département de l'Essonne. (41 pages) Page 49 PREFECTURE DE L'ESSONNE / SOUS-PREFECTURE D'ETAMPES 91-2024-03-14-00003 - ARRÊTÉ nº 74/2024/SPE/BSPA/SÉCURITÉS du 14/03/2024?? portant délivrance du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique ??durant | année 2023 (6 pages) Page 91

MINISTERE DE LA JUSTICE

91-2024-03-18-00009

Arrêtés n°2024-01 à 2024-22 portant délégation de signature pour le centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis



Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis

2024-D-01-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature (Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-41-DSD du 15 septembre 2023)

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R.113-66; D.222-2; R.352-5 à R.352-9;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

<u>Article 1</u>: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à <u>mesdames et monsieur les directeurs des services pénitentiaires</u>: Camille GILLARDIN, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Gilles ROUGON, à <u>madame l'attachée contractuelle</u>: Shanice VIRAPIN, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- déterminer les jours, les horaires et les lieux de tenue des offices religieux (art. R.352-7),
- désigner un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire (art. R.352-8),
- autoriser pour des ministres du culte extérieur de célébrer des offices ou prêches (art. D. 325-5).
- autoriser à recevoir et à conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle (art. R.352-9).

<u>Article 2</u>: qu'à compter de la publication de ce présent acte, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à <u>madame la directrice des services pénitentiaires</u>: Nathalie BARREAU, à <u>madame et monsieur les chefs des services pénitentiaires</u>: Morgane FAURE et Marcel DUREDON, à <u>madame le lieutenant des services pénitentiaires</u>: Yasmina BENGHEZALA, la maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis aux fins de :

- déterminer les jours, les horaires et les lieux de tenue des offices religieux (art. R.352-7),
- désignation d'un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire (art. R.352-8),

- autorisation pour des ministres du culte extérieur de célébrer des offices ou prêches (art. D. 352-5),
- autorisation de recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle (art. R.352-9).

<u>Article 3</u>: qu'à compter de la publication de ce présent acte, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à <u>madame la directrice des services pénitentiaires</u>: Helen LE GALLIC, à <u>madame et monsieur les chefs des services pénitentiaires</u>: Linda KELLNER et Mohammed HOCINE, au centre de détention de Fleury-Mérogis aux fins de :

- déterminer les jours, les horaires et les lieux de tenue des offices religieux (art. R.352-7),
- désignation d'un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire (art. R.352-8),
- autorisation pour des ministres du culte extérieur de célébrer des offices ou prêches (art. D. 352-5),
- autorisation de recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle (art. R.352-9).





Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis

2024-D-02-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature (Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-42-DSD du 15 septembre 2023)

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R.113-66; R.112-22; R.221-2; R.225-4; R.227-6;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1er août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis;

ARRETE

<u>Article 1</u>: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à <u>mesdames et monsieur les directeurs des services pénitentiaires</u>: Camille GILLARDIN, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- l'appel aux FSI pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité (art. R.221-2),
- autorisation du recours aux armes dans les locaux de détention pour une intervention précisément définie (art. R.227-6),
- demande d'investigation corporelle interne par un médecin, adressée au Procureur de la République (art. R.225-4).





Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis

2024-D-03-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature (Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-43-DSD du 15 septembre 2023)

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R. 234-6; R. 234-8; D.234-11;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1er août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

<u>Article 1</u>: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à <u>mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires</u>: Camille GILLARDIN, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Gilles ROUGON, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- l'élaboration du tableau de roulement des assesseurs extérieurs (art. R.234-8),
- demande de retrait de l'habilitation d'un assesseur extérieur (art. D.234-11),

<u>Article 2</u>: en cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, est donnée délégation permanente de signature aux secrétariats du bureau de la gestion de la détention, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- désignation des membres assesseurs de la commission de discipline (art. R.234-6).







Liberté Égalité Fraternité

> Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis

2024-D-04-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature (Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-46-DSD du 15 septembre 2023)

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R. 224-3 à R.224-7; R.224-10;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

<u>Article 1</u>: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à <u>mesdames et monsieur</u> <u>les directeurs des services pénitentiaires</u>: Camille GILLARDIN, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- placement provisoire à l'UDV d'une personne détenue en cas d'urgence (art. R.224-6),
- proposition renouvellement de placement d'une personne détenue à l'UDV (art. R.224-7),
- placement initial d'une personne détenue à l'UDV et premier renouvellement de la mesure (art. R.224-7),
- décision de levée et de fin de la mesure de placement à l'UDV (art. R.224-10),

<u>Article 2</u>: est donnée délégation permanente de signature à <u>madame la directrice des</u> <u>services pénitentiaires</u>: Marine DENARNAUD, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- préparer un dossier de débat contradictoire et présider un dossier de débat contradictoire (R.224-5),
- désignation d'un interprète pour les personnes détenues ne comprenant pas ou ne parlant pas le français (art. R.224-5),
- prise des mesures de sécurité individualisées à l'égard d'une personne détenue placée en UDV (art. R.224-3),
- autorisation pour une personne détenue placée à l'UDV de participer à une activité collective au sein de l'UDV (art. R.224-4),
- information du placement aux magistrats (art R.224-11),

<u>Article 3</u>: est donnée délégation permanente de signature à <u>madame le lieutenant des</u> <u>services pénitentiaires</u>: Manon BLOSSE, et <u>monsieur le capitaine des services</u> <u>pénitentiaires</u>: Roland HO-A-KWIE au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- désignation d'un interprète pour les personnes détenues ne comprenant pas ou ne parlant pas le français (art. R.224-5),
- prise des mesures de sécurité individualisées à l'égard d'une personne détenue placée en UDV (art. R.224-3),
- autorisation pour une personne détenue placée à l'UDV de participer à une activité collective au sein de l'UDV (art. R.224-4),
- information du placement aux magistrats (art. R.224-11),

<u>Article 4</u>: Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché au sein du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

TENTIAIREDE

Le Chef d'établissement, Christophe DEBARBIEUX



Égalité Fraternité

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis

2024-D-05-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature (Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-47-DSD du 15 septembre 2023)

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R. 113-66 ; D222-2 ; D.352-5 ; D.115-18 ; D.115-19; D.115-20; D.414-4; D.115-17; D.341-20; R.370-5; R.341-17;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1er août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

Article 1: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires: Aline FOUQUE, Camille GILLARDIN, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Gilles ROUGON, à madame l'attachée contractuelle: Shanice VIRAPIN, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- délivrer des autorisations d'accès sur les trois sites (art. R.113-66 ; D.222-2),
- autoriser des ministres du culte extérieur de célébrer des offices ou prêches (art. D.352-
- autoriser l'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation (art. D.115-18),
- autoriser l'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé, et aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite (art. D.115-19 et D.115-20),
- autoriser des personnes extérieures à animer des activités pour des personnes détenues (art. D.414-4),
- suspendre l'habilitation d'un personnel hospitalier de la compétence du chef d'établissement (art. D.115-17),
- fixer les jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison (art. R.341-17),
- suspendre l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves (art. D.341-20),
- interdire l'accès à une publication écrite ou audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements, ou des propos et signes

injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues (art. R.370-5),

- autoriser le dépôt de publications écrites et audiovisuelles au profit d'une personne détenue (art. 370-2),

Article 2: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à mesdames et messieurs les attachés d'administration du ministère de la justice: Monette BEAUGENDRE LEON-PROSPER, Audrey ROBBE DA SILVA, Sylvain MARY, Jocelyn POULLET, à Messieurs les chefs des services pénitentiaires: Vincent BURDY, Anatole LUCCHINI, à Messieurs les capitaines des services pénitentiaires: Gérald BOULIERAC, Denis LEVASSEUR, à messieurs les directeurs techniques des services pénitentiaires: Eric PILARD, René-Paul FATH et Claude BOUTIN, à mesdames les secrétaire et adjointe administratives: Christine HISSUNG et Maryline MELKI, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de:

- délivrer des autorisations d'accès sur les trois sites (art. R.113-66; D.222-2),

Article 3: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à madame la directrice des services pénitentiaires: Nathalie BARREAU, à madame et monsieur les chefs des services pénitentiaires: Morgane FAURE et Marcel DUREDON, à madame le lieutenant des services pénitentiaires: Yasmina BENGHEZALA, à la maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis, aux fins de:

- délivrer des autorisations d'accès sur la maison d'arrêt des femmes (art. R.113-66; D.222-2),
- fixer les jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison (art. R.341-17),
- suspendre l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves (art. D.341-20),
- interdire l'accès à une publication écrite ou audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements, ou des propos et signes injurieux ou diffamatoire à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues (art. R.370-5),
- autoriser le dépôt de publications écrites et audiovisuelles au profit d'une personne détenue (art. 370-2),

<u>Article 4</u>: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à <u>madame la directrice des services pénitentiaires</u>: Helen LE GALLIC, à <u>madame et monsieur les chefs des services pénitentiaires</u>: Linda KELLNER et Mohammed HOCINE, au centre de détention de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- délivrer des autorisations d'accès au centre de détention (art. R.113-66; D.222-2),
- fixer les jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison (art. R.341-17),
- suspendre l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves (art. D.341-20),
- interdire l'accès à une publication écrite ou audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements, ou des propos et signes injurieux ou diffamatoire à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues (art. R.370-5),
- autoriser le dépôt de publications écrites et audiovisuelles au profit d'une personne détenue (art. 370-2),





Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis

2024-D-06-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature (Annule et remplace la décision n° 2023-D-57-DSD du 15 septembre 2023)

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R. 112-22 ; R. 112-23 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023,

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

<u>Article 1</u>: qu'à compter de la publication de ce présent acte, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à <u>mesdames et monsieur les directeurs des services pénitentiaires</u>: Camille GILLARDIN, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Gilles ROUGON, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins :

- d'élaboration et d'adaptation du règlement intérieur (art. R. 112-22; R. 112-23).





Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis

2024-D-07-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature (Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-60-DSD du 15 septembre 2023)

Vu le code pénitentiaire, notamment son article R. 314-1;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DE-BARBIEUX en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis ;

ARRETE

<u>Article 1</u>: qu'à compter de la publication de ce présent acte, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à <u>mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires</u>: Nathalie BARREAU, Camille GILLARDIN, Helen LE GALLIC, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Gilles ROUGON, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

décision en cas de recours gracieux des personnes détenues, requêtes ou plaintes (art. R. 314-1);





Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis

2024-D-08-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature (Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-63-DSD du 02 octobre 2023)

Vu le code pénitentiaire, notamment son article D.412-21;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

<u>Article 1</u>: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à <u>mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires</u>: Camille GILLARDIN, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Gilles ROUGON, à <u>madame l'attachée contractuelle</u>: Shanice VIRAPIN, à <u>madame le commandant des services pénitentiaires</u>: Sharem BLACHERE, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de:

- solliciter l'intervention des services de l'inspection du travail (art. D.412-21),







Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis

2024-D-09-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature (Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-64-DSD du 02 octobre 2023)

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R.113-21; D. 221-6;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

Article 1: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à madame la directrice des services pénitentiaires: Aline FOUQUE, à monsieur l'attaché d'administration du ministère de la justice: Jocelyn POULLET, à monsieur le capitaine des services pénitentiaires: Eric WAWRZYNIAK, à mesdames et messieurs les surveillants pénitentiaires affectés à l'unité d'organisation du service: Astrid ARISTEE, Célia BRETER, Stéphanie BRIZOT, Karol'Ann CRUSOL, Christelle DAVID, Christine DEBERSEE, Carine DOMESOR, Doris DUGUET, Raphaëlla HIPPON, Christelle HODGI, Laetitia JACOB, Lindsay JEANNE-ADELAIDE, Estelle LAGRAND, Salomé LEGRETARD, Mélody LOUIS-PHILIPPE, Sabine ROBERT, Sarah ROME, Sylviane SAINT-HILAIRE, Cindy VAN GILSE, Nicolas ALBAREDA, Julien FIARI, Gilles GIMBERTEAU, Miguel HIRON, Laurent MONFRET, Christophe ROUGE, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- déterminer les modalités d'organisation du service des agents (art. D.221-6)

Article 2: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires: Nathalie BARREAU, Marine DENARNAUD, Léa FORY, Aline FOUQUE, Camille GILLARDIN, Helen LE GALLIC, Clarisse MOREAU, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Damien MAILLOS, Patrice PALIN, Romain PERREAU, Gilles ROUGON, à madame et messieurs les attachés d'administration du ministère de la justice: Audrey ROBBE DA SILVA, Sylvain MARY, Jocelyn POULLET, à messieurs les directeurs techniques du ministère de la justice: René FATH, Eric PILARD et Claude BOUTIN, à messieurs les chefs des services des services pénitentiaires: Vincent BURDY, Marcel DUREDON, Jérémie GOBIN, Ahmed HIRTI, Mohammed HOCINE, Anatole LUCCHINI, David POINÇON, Philippe POPOTTE, Jean-Michel PUISY, et à

mesdames les secrétaires administratives du ministère de la justice : Cathy CARRE, Christine HISSUNG, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- organiser des réunions de synthèse pour les agents placés sous leur autorité (article D.113-21)





Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis

2024-D-10-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature (Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-80-DSD du 06 novembre 2023)

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R.232-3; R.234-2; R.234-3; R.234-32 à R.234-41; R.332-33; R.332-41; R.370-4;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

Article 1: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires: Nathalie BARREAU, Marine DENARNAUD, Léa FORY, Aline FOUQUE, Camille GILLARDIN, Helen LE GALLIC, Clarisse MOREAU, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Damien MAILLOS, Patrice PALIN, Romain PERREAU, Gilles ROUGON, à madame l'attachée d'administration du ministère de la justice: Audrey ROBBE DA SILVA, à mesdames et messieurs les chefs des services pénitentiaires: Morgane FAURE, Linda KELLNER, Hélène PRZYDRYGA, Vincent BURDY, Marcel DUREDON, Jérémie GOBIN, Olivier GOMEZ, Ahmed HIRTI, Mohammed HOCINE, Anatole LUCCHINI, David POINCON, Philippe POPOTTE, Jean-Michel PUISY, à madame et monsieur les capitaines et lieutenants des services pénitentiaires: Yasmina BENGHEZALA, Clara BOUCKENHOVE, Ludovic DUREUIL, Kenly EMMANUEL, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de:

- présider la commission de discipline (art. R.234-2),
- prononcer des sanctions disciplinaires (art. R.232-3 et R.234-3),
- ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires (art. R.234-32 à R.234-40),
- dispenser d'exécution, suspendre ou fractionner des sanctions (art. R.234-41),
- refuser à une personne détenue de procéder à des achats en cantine (art. R.332-33),
- refuser à une personne détenue de se procurer une radio et un téléviseur individuels (art. R.370-4),
- refuser à une personne détenue de se procurer un équipement informatique (art. R.332-41).





Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis

2024-D-11-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature (Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-81-DSD du 06 novembre 2023)

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R.235-11; R.313-14; R.332-38; R.341-3; R.341-5; R.341-13; R. 345-14;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

Article 1: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à <u>mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires</u>: Nathalie BARREAU, Marine DENARNAUD, Léa FORY, Aline FOUQUE, Camille GILLARDIN, Helen LE GALLIC, Clarisse MOREAU, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Damien MAILLOS, Patrice PALIN, Romain PERREAU, Gilles ROUGON, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- délivrance, refus, suspension, retrait des permis de visite des condamnés (art. R.341-5),
- délivrance, refus, suspension, retrait des permis de communiquer des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un avocat dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R.313-14 (art. R.313-14),
- décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation (art. R. 235-11; art. R.341-13),
- refus de visiter une personne détenue par une personne titulaire d'un permis de visite (art. R.341-3),
- décision de retenue de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée (art. R.345-5),
- autorisation, refus, suspension, retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées (art. R.345-14),
- autorisation pour les personnes détenues condamnées de recevoir des subsides en vue d'une dépense justifiée par un intérêt particulier (art. R.332-3),
- refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les personnes détenues à leur entrée dans un établissement pénitentiaire (art. R.332-38).

Article 2: en cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, est donnée délégation permanente de signature à <u>mesdames et messieurs les chefs des services</u> pénitentiaires: Morgane FAURE, Linda KELLNER, Hélène PRZYRDYGA, Vincent BURDY, Marcel DUREDON, Jérémie GOBIN, Olivier GOMEZ, Ahmed HIRTI, Mohammed HOCINE, Anatole LUCCHINI, David POINÇON, Philippe POPOTTE, Jean-Michel PUISY, à <u>mesdames et messieurs les lieutenants et capitaines des services pénitentiaires</u>: Yasmina BENGHEZALA, Clara BOUCKENHOVE, Ludovic DUREUIL, Kenly EMMANUEL, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de:

- délivrance, refus, suspension, retrait des permis de visite des condamnés (art. R.341-5),
- délivrance, refus, suspension, retrait des permis de communiquer des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un avocat dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R.313-14 (art. R.313-14),
- décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation (art. R.341-13; art. 235-11),
- refus de visiter une personne détenue par une personne titulaire d'un permis de visite (art. R.341-3),
- décision de retenue de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée (art. R.345-5),
- autorisation, refus, suspension, retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées (art. R.345-14),
- autorisation pour les personnes détenues condamnées de recevoir des subsides en vue d'une dépense justifiée par un intérêt particulier (art. R.332-3),
- refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les personnes détenues à leur entrée dans un établissement pénitentiaire (art. R.332-38).





Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis

2024-D-12-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature (Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-82-DSD du 06 novembre 2023)

Vu le code pénitentiaire, notamment ses articles L. 223-1; L.223-2; R.223-1;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

Article 1: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires : Nathalie BARREAU, Marine DENARNAUD, Léa FORY, Aline FOUQUE, Camille GILLARDIN, Helen LE GALLIC, Clarisse MOREAU, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Damien MAILLOS, Patrice PALIN, Romain PERREAU, Gilles ROUGON, à mesdames et messieurs les chefs des services pénitentiaires: Morgane FAURE, Linda KELLNER, Hélène PRZYDRYGA, Vincent BURDY, Marcel DUREDON, Jérémie GOBIN, Olivier GOMEZ, Ahmed HIRTI, Mohammed HOCINE, Anatole LUCCHINI, David POINÇON, Philippe POPOTTE, Jean-Michel PUISY, à mesdames et messieurs les lieutenants et capitaines des services pénitentiaires : Yasmina BENGHEZALA, Manon BLOSSE, Delphine BORDE, Clara BOUCKENHOVE, Ludovic DUREUIL, Kenly EMMANUEL, Roland HO-A-KWIE, et à mesdames et messieurs les surveillants des services pénitentiaires : Sophie DEMOULIN, Nathalie FOURNEAU, Tatiana HASNI, Jennifer PONTONNIER, Ali FELLOUS, Mourichid MLAZAHAHE, Sébastian PRIVAT, à mesdames et messieurs les premiers surveillants et surveillants pénitentiaires affectés au quartier d'isolement, au quartier d'évaluation de la radicalisation (QER), à l'unité pour détenus violents (UDV), au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- intercepter, enregistrer, transcrire ou interrompre des communications téléphoniques de personnes détenues et autorisées en détention (art. L. 223-1, R.223-1),

<u>Article 2</u>: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, est donnée délégation permanente de signature à <u>messieurs les surveillants des services pénitentiaires</u>: Cédric DAMOUR, Hubert LEROY, David RONDOT, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de:

- accéder aux données stockées dans un équipement terminal ou un système informatique qu'utilise une personne détenue, à la demande du procureur de la République (art. L. 223-1; L.223-2),





Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis

2024-D-13-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

ent, EUX

Arrêté portant délégation de signature (Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-84-DSD du 06 novembre 2023)

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R. 113-66; R. 332-44;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DE-BARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

Article 1: qu'à compter de la publication de ce présent acte, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires: Nathalie BARREAU, Marine DENARNAUD, Léa FORY, Aline FOUQUE, Camille GILLARDIN, Helen LE GALLIC, Clarisse MOREAU, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Damien MAILLOS, Patrice PALIN, Romain PERREAU, Gilles ROUGON, à madame l'attachée d'administration du ministère de la justice: Audrey ROBBE DA SILVA, à mesdames et messieurs les chefs des services pénitentiaires: Morgane FAURE, Linda KELLNER, Hélène PRZYDRYGA, Vincent BURDY, Marcel DUREDON, Jérémie GOBIN, Olivier GOMEZ, Ahmed HIRTI, Mohammed HOCINE, Anatole LUCCHINI, David POINÇON, Philippe POPOTTE, Jean-Michel PUISY, à madame et monsieur les lieutenants et capitaine des services pénitentiaires: Yasmina BENGHEZALA, Clara BOUCKENHOVE, Ludovic DUREUIL, Kenly EMMANUEL, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins:

- d'affecter une personne détenue dans une cellule de protection d'urgence (CProU) (art. R.113-66),
- doter une personne détenue d'une dotation de protection d'urgence (DPU) (art. R.332-44)



Liberté Égalité Fraternité

> Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis

2024-D-14-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature (Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-87-DSD du 06 novembre 2023)

Vu le code de la justice pénale des mineurs, notamment ses article(s) L.124-1; L.124-2; R. 124-2; R.124-3 (annexes du décret du 30 mars 2022); R.124-4;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE:

<u>Article 1</u>: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à <u>mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires</u>: Nathalie BARREAU, Marine DENARNAUD, Léa FORY, Aline FOUQUE, Camille GILLARDIN, Helen LE GALLIC, Clarisse MOREAU, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Damien MAILLOS, Patrice PALIN, Romain PERREAU, Gilles ROUGON, et à <u>madame</u> <u>l'attachée d'administration du ministère de la justice</u>: Audrey ROBBE DA SILVA, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de:

- présidence de l'équipe pluridisciplinaire assurant le suivi individuel du mineur (art. R.124-4),
- placement en cellule la nuit, à titre exceptionnel, d'une personne détenue mineure avec une personne détenue de son âge soit pour un motif médical, soit en raison de sa personnalité (art. R.124-2),
- autorisation, à titre exceptionnel, de la participation d'une personne mineure aux activités organisées dans l'établissement avec des personnes majeures (art.R.124-3-9°),
- proposition, à titre exceptionnel, d'une activité de travail à une personne mineure âgée de 16 ans et plus (art. R.124-3-9°),
- mise en œuvre d'une protection individuelle (art. R.124-3-13°),
- prise de décision relative aux modalités de prise en charge des mineurs après consultation de la protection judiciaire de la jeunesse (art. R.124-3-10°),

<u>Article 2</u>: en cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, est donnée délégation permanente de signature à <u>madame et messieurs les chefs des services</u> <u>pénitentiaires</u>: Morgane FAURE, Marcel DUREDON, Ahmed HIRTI, à <u>mesdames et messieurs les capitaines et lieutenants des services pénitentiaires</u>: Yasmina BENGHEZALA, Wallis LALEYE, Célia VALERIUS, Clarisse ANNETTE, Ludovic DUREUIL, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.





Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis

2024-D-15-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature (Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-88-DSD 06 novembre 2023)

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R. 113-66 ; R.213-18 ; R. 213-22 ; R.213-21 ; R.213-23 ; R.213-24 ; R.213-25 ; R.213-27 ; R.213-29 ; R.213-31 ; R.213-33 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

<u>Article 1</u>: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à <u>mesdames et monsieur les directeurs des services pénitentiaires</u>: Camille GILLARDIN, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- placement provisoire à l'isolement d'une personne détenue en cas d'urgence (art. R.213-22),
- placement initial des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure (art. R.213-23 ; R.213-27 ; R.213-31),
- proposition de prolongation de la mesure d'isolement (art. R.213-21; R.213-27),
- décision de levée d'isolement (art. R.213-29 ; R.213-33),
- rédaction du rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement (art. R.213-24; R.213-25; R.213-27),
- décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou de l'établissement (art. R.213-21),
- autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les personnes détenues soumises au régime de détention ordinaire (art. R.213-18),
- autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement (art. R.213-18),

<u>Article 2</u>: en cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, est donnée délégation permanente de signature à <u>mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires</u>: Nathalie BARREAU, Marine DENARNAUD, Léa FORY, Aline FOUQUE, Helen LE GALLIC, Clarisse MOREAU, Damien MAILLOS, Patrice PALIN, Romain PERREAU, Gilles ROUGON, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- placement provisoire à l'isolement d'une personne détenue en cas d'urgence (art. R.213-22),

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché au sein du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

Le Chef d'établissement, Christophe DESARBIEUX



Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis

2024-D-16-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature (Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-89-DSD du 1er décembre 2023)

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R.412-19 à R.412-20 ; R.413-2 ; R.413-6 ; D.211-34 ; D.214-25 ; D.412-2 ; D.412-10 ; D.413-4 ; D.414-4 ; L.122-1 à L.122-2 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

Article 1: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires : Nathalie BARREAU, Marine DENARNAUD, Léa FORY, Aline FOUQUE, Camille GILLARDIN, Helen LE GALLIC, Clarisse MOREAU, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Damien MAILLOS, Patrice PALIN, Romain PERREAU, Gilles ROUGON, à mesdames et messieurs les chefs des services pénitentiaires: Morgane FAURE, Linda KELLNER, Hélène PRZYDRYGA, Vincent BURDY, Marcel DUREDON, Jérémie GOBIN, Olivier GOMEZ, Ahmed HIRTI, Mohammed HOCINE, Anatole LUCCHINI, David POINÇON, Philippe POPOTTE, Jean-Michel PUISY, à madame le commandant des services pénitentiaires: Sharem BLACHERE, à mesdames et messieurs les capitaines et lieutenants des services pénitentiaires: Jacqueline ADEE, Yasmina BENGHEZALA, Manon BLOSSE, Delphine BORDE, Clara BOUCKENHOVE, Solenne BOUSSEAUD, Carole CABRERA, Ndella CISSE, Céline COLAS, Manon CORBET, Bénédicte DELCOURT, Marlène DECROIX-DRU, Delphine DRIER, Fatima EL ASRI, Albane FURMANEK, Laurence GAECHTER, Ingrid GRONDIN, Kelly GUIZONNE, Laurie HEURTE, Julienne JOLIBIS, Nadine KANDA, Wallis LALEYE, Gwenaël LEMAIRE, Valérie LEPORCQ, Nina LONDAS, Valérie LORENZI, Ketty MAMBOLE, Stelly MESANGE, Myriam MONTELLA (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Amal MOULESSEHOUL, Géraldine PILET, Christine POPOTE, Célia VALERIUS, Clarisse ANNETTE, Gérald BOULIERAC, Xavier COPIN (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Hippolyte COQK (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Laurent CRAMPE, Grégory DEMAILLY, Hubert DENYS, Ludovic DUREUIL, Kenly EMMANUEL, José FERDINAND, Jérémie FRATI, Roland HO-A-KWIE, Thierry JANIO, Romain LECTEZ, Denis

LEVASSEUR, Christian LOUBASSA, Rodrigue LOUIS-JOSEPH, Casimir MALOUNGILA, Christophe MERLE, Marcel NTADI, Fred PICOT, Jean-Claude SNAGG, Emmanuel SYLLA, Yan VAISSIE (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Eric WAWRZYNIAK, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- autoriser une personne détenue à recevoir des cours par correspondance autre que ceux organisés par l'Education nationale dans le cadre de la formation professionnelle (R.413-6);
- autoriser une personne détenue à recevoir des cours par correspondance autre que ceux organisés par l'Education nationale dans le cadre de l'enseignement (R.413-2);
- refuser à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement (art. D.413-4);
- faire signer un contrat d'emploi pénitentiaire à durée déterminée à une personne détenue (art. R.412-19 et R.412-20);
- désigner les membres de la commission pluridisciplinaire unique (D.211-34);
- autoriser une personne extérieure à animer des activités pour les personnes détenues (art. D.414-4);
- autoriser les personnes détenues à travailler pour leur propre compte ou pour des associations (art. D.412-2);
- procéder au déclassement ou à la suspension d'un emploi (art. D.412-10);
- mettre un avis et acter la suspension économique (art. R.412-33; R.412-34 et R. 412-35);
- acter la suspension économique des contrats d'emploi pénitentiaire (art. R.412-33; R.412-34 et R. 412-35);
- préparer un dossier de débat contradictoire et présider un débat contradictoire quant à la suspension ou au retrait d'une autorisation (art. L.122-1 à L.122-2 du code des relations entre le public et l'administration);
- certifier conforme des copies de pièces et légaliser la signature des personnes détenues (art. D.214-25).





Égalité[.] Fraternité

> Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis

2024-D-17-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature (Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-90-DSD du 1er décembre 2023)

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R.213-21; R.234-14; R.234-19; R.234-23; R.234-26;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

Article 1: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires : Nathalie BARREAU, Marine DENARNAUD, Léa FORY, Aline FOUQUE, Camille GILLARDIN, Helen LE GALLIC, Clarisse MOREAU, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Damien MAILLOS, Patrice PALIN, Romain PERREAU, Gilles ROUGON, à madame l'attachée d'administration du ministère de la justice : Audrey ROBBE DA SILVA, à mesdames et messieurs les chefs des services pénitentiaires : Morgane FAURE, Linda KELLNER, Hélène PRZYDRYGA, Vincent BURDY, Marcel DUREDON, Jérémie GOBIN, Olivier GOMEZ, Ahmed HIRTI, Mohammed HOCINE, Anatole LUCCHINI, David POINÇON, Philippe POPOTTE, Jean-Michel PUISY, à madame le commandant des services pénitentiaires : Sharem BLACHERE, à mesdames et messieurs les capitaines et lieutenants des services pénitentiaires : Jacqueline ADEE, Yasmina BENGHEZALA, Manon BLOSSE, Delphine BORDE, Clara BOUCKENHOVE, Solenne BOUSSEAUD, Carole CABRERA, Ndella CISSE, Céline COLAS, Manon CORBET, Bénédicte DELCOURT, Marlène DECROIX-DRU, Delphine DRIER, Fatima EL ASRI, Albane FURMANEK, Laurence GAECHTER, Ingrid GRONDIN, Kelly GUIZONNE, Laurie HEURTE, Julienne JOLIBIS, Nadine KANDA, Wallis LALEYE, Gwenaël LEMAIRE, Valérie LEPORCQ, Nina LONDAS, Valérie LORENZI, Ketty MAMBOLE, Stelly MESANGE, Myriam MONTELLA (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Amal MOULESSEHOUL, Géraldine PILET, Christine POPOTE, Célia VALERIUS, Clarisse ANNETTE, Gérald BOULIERAC, Xavier COPIN (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Hippolyte COQK (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Laurent CRAMPE, Grégory DEMAILLY, Hubert DENYS, Ludovic DUREUIL, Kenly EMMANUEL, José FERDINAND, Jérémie FRATI, Roland HO-A-KWIE, Thierry JANIO, Romain LECTEZ, Denis LEVASSEUR, Christian LOUBASSA, Rodrigue LOUIS-JOSEPH, Casimir MALOUNGILA, Christophe MERLE, Marcel NTADI, Fred PICOT, Jean-Claude SNAGG, Emmanuel SYLLA, Yan VAISSIE (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Eric WAWRZYNIAK, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- engager des poursuites disciplinaires (art. R.234-14),
- ordonner le placement des personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire (art. R.234-19),
- suspendre à titre préventif de l'activité professionnelle (art. R.234-23),
- demander la désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française (art. R.234-26; art R.213-21).





Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis

2024-D-18-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature (Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-91-DSD du 1er décembre 2023)

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R.322-12 ; R.332-3 ; D.424-4 ; D.332-17 ; D.332-18 ; D.221-5 ; R.332-28 ; R.370-2-2° ; R.370-2-3° ; R.370-5 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1er août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

<u>Article 1</u>: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à <u>mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires</u>: Nathalie BARREAU, Marine DENARNAUD, Léa FORY, Aline FOUQUE, Camille GILLARDIN, Helen LE GALLIC, Clarisse MOREAU, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Damien MAILLOS, Patrice PALIN, Romain PERREAU, Gilles ROUGON, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- autoriser une personne détenue hospitalisée à détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif (R.322-12),
- autoriser une personne détenue à faire verser ses allocations ou revenus extérieurs, à son choix, sur le compte bancaire personnel extérieur ou sur le compte nominatif (art. R.332-1),
- autoriser les personnes détenues à envoyer à leur famille, des sommes figurant à la part disponible de leur compte nominatif (art. R.332-3),
- autoriser les personnes détenues de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite (art. R.332-3),
- fixer la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, sont autorisées à détenir (art. D.424-4),

- autoriser les condamnés à opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif (art. D.332-17),
- demander la retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation des dommages matériels causés (art. D.332-18),
- autoriser l'entrée ou la sortie d'argent, correspondance ou objet en détention (art. D.221-5),
- autoriser la remise à un tiers désigné par la personne détenue, des objets lui appartenant qui ne peuvent pas être transférés en raison de leur volume ou de leur poids (art. R.332-39),
- autoriser de recevoir des colis par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, ou par envoi postal pour les personnes détenues (art. R.370-2-2°),
- autoriser de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et audiovisuelles (R.370-2-3°),
- interdire aux personnes détenues d'accéder à une publication écrite ou audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues (art. R.370-5).

Article 2 : qu'en cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, est donnée délégation permanente de signature à mesdames et messieurs les chefs des services pénitentiaires: Morgane FAURE, Linda KELLNER, Hélène PRZYDRYGA, Vincent BURDY, Marcel DUREDON, Jérémie GOBIN, Olivier GOMEZ, Ahmed HIRTI, Mohammed HOCINE, Anatole LUCCHINI, David POINÇON, Philippe POPOTTE, Jean-Michel PUISY, à madame le commandant des services pénitentiaires: Sharem BLACHERE, à mesdames et messieurs les capitaines et lieutenants des services pénitentiaires: Jacqueline ADEE, Yasmina BENGHEZALA, Manon BLOSSE, Delphine BORDE, Clara BOUCKENHOVE, Solenne BOUSSEAUD, Carole CABRERA, Ndella CISSE, Céline COLAS, Manon CORBET, Bénédicte DELCOURT, Marlène DECROIX-DRU, Delphine DRIER, Fatima EL ASRI, Albane FURMANEK, Laurence GAECHTER, Ingrid GRONDIN, Kelly GUIZONNE, Laurie HEURTE, Julienne JOLIBIS, Nadine KANDA, Wallis LALEYE, Gwenaël LEMAIRE, Valérie LEPORCQ, Nina LONDAS, Valérie LORENZI, Ketty MAMBOLE, Stelly MESANGE, Myriam MONTELLA (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Amal MOULESSEHOUL, Géraldine PILET, Christine POPOTE, Célia VALERIUS, Clarisse ANNETTE, Gérald BOULIERAC, Xavier COPIN (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Hippolyte COQK (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Laurent CRAMPE, Grégory DEMAILLY, Hubert DENYS, Ludovic DUREUIL, Kenly EMMANUEL, José FERDINAND, Jérémie FRATI, Roland HO-A-KWIE, Thierry JANIO, Romain LECTEZ, Denis LEVASSEUR, Christian LOUBASSA, Rodrigue LOUIS-JOSEPH, Casimir MALOUNGILA, Christophe MERLE, Marcel NTADI, Fred PICOT, Jean-Claude SNAGG, Emmanuel SYLLA, Yan VAISSIE (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Eric WAWRZYNIAK, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- autoriser les personnes détenues à envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible (art. R.332-3),
- demander la retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation des dommages matériels causés (art. D.332-18),
- autoriser de recevoir des colis par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, ou par envoi postal pour les personnes détenues (art. R.370-2-2°),
- autoriser de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et audiovisuelles (R.370-2-3°),
- interdire aux personnes détenues d'accéder à une publication écrite ou audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes ou des propos ou signes

injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues (art. R.370-5).





Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis

2024-D-19-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature (Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-92-DSD du 1er décembre 2023)

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R. 113-66; D.115-5; L.211-4; R.221-4; R.225-1; R.322-11; D.211-36; D.213-1; R.332-11; R. 332-41; D.213-3; R.414-7; D.213-1;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

<u>Article 1</u>: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à <u>mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires</u>: Nathalie BARREAU, Marine DENARNAUD, Léa FORY, Aline FOUQUE, Camille GILLARDIN, Helen LE GALLIC, Clarisse MOREAU, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Damien MAILLOS, Patrice PALIN, Romain PERREAU, Gilles ROUGON, à <u>madame l'attachée d'administration</u> <u>du ministère de la justice</u>: Audrey ROBBE DA SILVA, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de:

- faire retirer à une personne détenue pour des raisons de sécurité, des objets, substances, outils dangereux ou vêtements lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion (art. R.113-66; R.221-4),
- faire employer des moyens de contrainte à l'encontre de la personne détenue (art. R.113-66),
- faire retirer à une personne détenue pour des raisons d'ordre et de sécurité des matériels et appareillages médicaux (art. R.113-66 ; R.322-11),
- faire retenir des équipements informatiques d'une personne détenue (art. R.332-41),
- interdire à une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité (art. R.414-7),
- affecter des personnes détenues en cellule (art. R.113-66; D.213-1),
- faire procéder à la fouille des personnes détenues (art. R.113-66; art. R.225-1),
- mettre en œuvre une prise en charge individualisée des personnes détenues (art. D.211-36; L. 211-4),
- suspendre l'encellulement individuel d'une personne détenue (art. D.213-2),
- désigner les personnes détenues à placer ensemble en cellule (art. D.213-1),
- affecter des personnes détenues malades dans les cellules situées à proximité de l'US (art. D.115-5),

Article 2: qu'en cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, est donnée délégation permanente de signature à mesdames et messieurs les chefs des services pénitentiaires : Morgane FAURE, Linda KELLNER, Hélène PRZYDRYGA, Vincent BURDY, Marcel DUREDON, Jérémie GOBIN, Olivier GOMEZ, Ahmed HIRTI, Mohammed HOCINE, Anatole LUCCHINI, David POINÇON, Philippe POPOTTE, Jean-Michel PUISY, à madame le commandant des services pénitentiaires : Sharem BLACHERE, à mesdames et messieurs les capitaines et lieutenants des services pénitentiaires: Jacqueline ADEE, Yasmina BENGHEZALA, Manon BLOSSE, Delphine BORDE, Clara BOUCKENHOVE, Solenne BOUSSEAUD, Carole CABRERA, Ndella CISSE, Céline COLAS, Manon CORBET, Bénédicte DELCOURT, Marlène DECROIX-DRU, Delphine DRIER, Fatima EL ASRI, Albane FURMANEK, Laurence GAECHTER, Ingrid GRONDIN, Kelly GUIZONNE, Laurie HEURTE, Julienne JOLIBIS, Nadine KANDA, Wallis LALEYE, Gwenaël LEMAIRE, Valérie LEPORCQ, Nina LONDAS, Valérie LORENZI, Ketty MAMBOLE, Stelly MESANGE, Myriam MONTELLA (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Amal MOULESSEHOUL, Géraldine PILET, Christine POPOTE, Célia VALERIUS, Clarisse ANNETTE, Gérald BOULIERAC, Xavier COPIN (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Hippolyte COQK (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de Laurent CRAMPE, Grégory DEMAILLY, Hubert DENYS, Ludovic DUREUIL, Kenly EMMANUEL, José FERDINAND, Jérémie FRATI, Roland HO-A-KWIE, Thierry JANIO, Romain LECTEZ, Denis LEVASSEUR, Christian LOUBASSA, Rodrigue LOUIS-JOSEPH, Casimir MALOUNGILA, Christophe MERLE, Marcel NTADI, Fred PICOT, Jean-Claude SNAGG, Emmanuel SYLLA, Yan VAISSIE (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Eric WAWRZYNIAK, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

<u>Article 3</u>: qu'en cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux articles 1 et 2, est donnée délégation permanente de signature :

à mesdames et messieurs les majors et premiers surveillants des services pénitentiaires :

Nafissa ADINANI, Héléna ARRON, Estelle BENARD, Sabrina BENAMAR, Mirella BIRON, Myriam BOUBOUILLE, Hélène BOUTIN, Ophélie BOUVET, Ingrid BOYER, Patricia BRIAND, Julie CHESTA, Elisa DENIS, Wilhelmine DESTENABES, Emilie DOLATABADI, Fethi ELAFANI, Luana FAHRASMANE, Nassima FERHAHI, Hélène FRANC, Olivia HALIAR, Cécile HANAT, Koubouna KINDELLY, Marion LEBON, Michèle LEROY, Chloé MATEU-LACOMBA, Josiane MITEL, Isabelle MORO-VANONY, Markita PHILETAS, Christine POPOTE, Guylaine RADAMONTHE, Coralie RANGAMA, Corine SAINT-PRIX, Camilia SEIGNEUR, Yveline SOLOMON, Manon TALLEC, Raurea TEMARII, Nathalie VIGNOL, Jonathan ALCIOPE, Salimou ASSANI, Antonio ASSOUMAYA, David AUTAL, Francis BALGUY, Boannio BEDEL, Radicaël BEELMEON, Karim BEN-ALI, Christophe BIRBA, Eric BLATON, Laurent BOZIN, Christophe BURLAC, Frantz CAPRON, Jefferson CAPRON, Samuel CLEMENT, Christian COCLY, Herman COTOR, Bruno DELANNAY, Guillaume DEVILLERS, David DORBY, Jean-Baptiste DOSSOU, Jean-François DUMAILLET, Fethi ELAFANI, David FAGBAYI, Rémi FOUILLEN, Laurent FORESTIER, Olivier FURMAN, Abad GRINI, Ludovic GUILLOUARD, Teddy GUIOVANNA, Gilles HAKOU TCHAMNDA, Ivan HELD, Yann HOARAU, Kévin JEAN, Paul-Emmanuel KECLART, Stéphane LAMANDI, Mike MARTINON, Sébastien LAURENT, Emmanuel LOUISY, Manuel LUXIN, Jean-Luc MARINETTE, Stéphane MASSON, Thierry MENEGHINELLO, Fred METELLA, Yohann MOCO, Antoine MOUQUET, Daniel NESTORET, Frédéric NICE, Patrick NICOLAS, Lakhdar OTHMANE CHERIF, Ronald PLICOSTE, Vincent RABE, Christopher RAMSAMY, Ghislain RANGON, Kévin REMY, Christophe RICHARD, Charles SIARRAS, Rodolphe SIMBA, Eric SIMELI, Rosan SOLOMON, Carl TACITA, Franck TELLIER, Christophe TONDU, Jean-Marc TEPLIK, Dione TREPONT, Pierre-Guy VARDIN, Christophe WARNIER, Jocelyn ZENON, Gaël ZIBEL, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis pour :

- employer des moyens de contrainte à l'encontre de la personne détenue dans le cadre de la gestion d'un incident (art. R.113-66),
- ordonner des fouilles intégrales individuelles, en raison d'un comportement suspect détecté (art. R.225-1),
- l'affectation des personnes détenues en cellule (art. R.113-66; D.213-1),

Dans le cadre de l'application des articles D.213-1 et R.113-66, il sera tenu compte des critères suivants pour les affectations ou réaffectations de la séparation des :

- Condamnés/Prévenus
- Moins de 21 ans/Plus de 21 ans
- Primo-incarcérés/Incarcérés multiples
- Procédure criminelle/Procédure correctionnelle
- Fumeurs/Non fumeurs
- Des prescriptions médicales
- Des consignes de Juge d'Instruction
- Des interdictions de communiquer
- Des contraintes judiciaires

La motivation du changement d'affectation ou d'affectation en cellule multiple devra être mentionnée sur GENESIS.

La fiche comportant ces modifications devra être imprimée et mise au dossier de la personne détenue.

<u>Article 4</u>: Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché au sein du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.





Direction de l'administration pénitentiaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis

2024-D-20-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature (Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-93-DSD du 1er décembre 2023)

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R. 113-66 ; D.214-3 ; D.212-7 ; D.212-6 ; D.424-22 ; L.424-5 ; D.424-6 ; D.214-21 ; D.424-22 ; D.423-2 ; D.424-23 ; D.147-24 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

Article 1: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à <u>mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires</u>: Nathalie BARREAU, Marine DENARNAUD, Léa FORY, Aline FOUQUE, Camille GILLARDIN, Helen LE GALLIC, Clarisse MOREAU, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Damien MAILLOS, Patrice PALIN, Romain PERREAU, Gilles ROUGON, à <u>messieurs les chefs des services pénitentiaires</u>: Vincent BURDY, Marcel DUREDON, Jérémie GOBIN, Ahmed HIRTI, Anatole LUCCHINI, David POINÇON, Philippe POPOTTE, Jean-Michel PUISY, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- accorder une permission de sortir à une personne condamnée ayant déjà obtenu l'accord du juge de l'application des peines pour une première permission de selon les modalités prévues par les dispositions de l'article 723-3 du code de procédure pénale (art. D.424-22; L.424-5),
- octroyer une demande de permission de sortie (art. D.424-22),
- retirer une permission de sortir précédemment octroyée (art. D.424-24),
- ordonner la réintégration immédiate en cas d'incident d'une personne détenue en permission de sortie (art. D.424-6),
- émettre un avis sur l'octroi de réduction de peine supplémentaire ou sur le retrait de crédit de réduction de peine (art. D.214-21, D.214-22)
- émettre un avis relatif à une demande d'aménagement de peine (art. D.423-2, D.423-3, D.423-4)

Article 2: qu'en cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, est donnée délégation permanente de signature à madame et monsieur les attachés d'administration du ministère de la justice: Audrey ROBBE DA SILVA et Sylvain MARY, à madame la secrétaire administrative: Christine HISSUNG, à mesdames et messieurs les chefs des services pénitentiaires: Morgane FAURE, Linda KELLNER, Hélène PRZYDRYGA, Vincent BURDY, Marcel DUREDON, Jérémie GOBIN, Olivier GOMEZ, Ahmed HIRTI, Mohammed HOCINE, Anatole LUCCHINI, David POINÇON, Philippe POPOTTE, Jean-Michel PUISY, à madame le commandant des services pénitentiaires: Sharem BLACHERE, à mesdames et messieurs les capitaines et lieutenants des services pénitentiaires: Jacqueline ADEE, Yasmina BENGHEZALA, Manon BLOSSE, Delphine BORDE, Clara BOUCKENHOVE, Solenne BOUSSEAUD, Carole CABRERA, Ndella CISSE, Céline COLAS, Manon CORBET, Bénédicte DELCOURT, Marlène DECROIX-DRU, Delphine DRIER, Fatima EL ASRI, Albane FURMANEK, Laurence GAECHTER, Ingrid GRONDIN, Kelly GUIZONNE, Laurie HEURTE, Julienne JOLIBIS, Nadine KANDA, Wallis LALEYE, Gwenaël LEMAIRE, Valérie LEPORCQ, Nina LONDAS, Valérie LORENZI, Ketty MAMBOLE, Stelly MESANGE, Myriam MONTELLA (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Amal MOULESSEHOUL, Géraldine PILET, Christine POPOTE, Célia VALERIUS, Clarisse ANNETTE, Gérald BOULIERAC, Xavier COPIN (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Hippolyte COQK (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Laurent CRAMPE, Grégory DEMAILLY, Hubert DENYS, Ludovic DUREUIL, Kenly EMMANUEL, José FERDINAND, Jérémie FRATI, Roland HO-A-KWIE, Thierry JANIO, Romain LECTEZ, Denis LEVASSEUR, Christian LOUBASSA, Rodrigue LOUIS-JOSEPH, Casimir MALOUNGILA, Christophe MERLE, Marcel NTADI, Fred PICOT, Jean-Claude SNAGG, Emmanuel SYLLA, Yan VAISSIE (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Eric WAWRZYNIAK, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- ordonner la réintégration immédiate en cas d'incident d'une personne détenue en permission de sortie (art. D.424-6),
- émettre un avis sur l'octroi de réduction de peine supplémentaire ou sur le retrait de crédit de réduction de peine (art. D.214-21, D.214-21, D.214-22),
- émettre un avis relatif à une demande d'aménagement de peine (art. D.423-2),
- émettre un avis sur une demande de permission de sortir (art. D.423-4),

Article 3: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à monsieur le directeur des services pénitentiaires: Gilles ROUGON, à monsieur l'attaché d'administration du ministère de la justice: Sylvain MARY, à madame et monsieur les capitaines des services pénitentiaires: Céline COLAS, Casimir MALOUNGILA, à mesdames et messieurs les premiers surveillants des services pénitentiaires: Olivia HALIAR, Cécile HANAT, Herman COTOR, Guillaume DEVILLERS, Abad GRINI, Christophe RICHARD, à mesdames les secrétaires et adjointes administratives: Anaïs CAFFET, Elodie CHILARD, Magalie DOIZIE, Christine HISSUNG, Isabelle ROBIN, Eden SYLVESTRE, Henriette SIMEBUET YEIWENE, à madame et monsieur les surveillants des services pénitentiaires: Magalie BUTTITIEG, Yannick SENECHAL, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de:

- accéder au FIJAIS et au FIJAIT, enregistrer les dates d'écrou, de libération ainsi que l'adresse déclarée de la personne libérée (art. L.212-7; L.212-8; L.512-3; L.512-4; R.512-5),

<u>Article 4</u>: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à <u>madame et monsieur les capitaines des services pénitentiaires</u>: Céline COLAS, Casimir MALOUNGILA, à <u>mesdames et messieurs les premiers surveillants des services pénitentiaires</u>: Olivia HALIAR, Cécile HANAT, Herman COTOR, Guillaume DEVILLERS, Abad GRINI, Christophe RICHARD, à <u>mesdames les</u>

secrétaires et adjointes administratives: Hajar BEN MARAH, Estelle BLANCHECOTTE, Anaïs CAFFET, Elodie CHILARD, Magalie DOIZIE, Katia FORTUNE, Corinne GEREMY, Elodie GUYOT, Christine HISSUNG, Amandine MENOUD, Line PICHOT, Isabelle ROBIN, Priscillia SAVELLI, Eden SYLVESTRE, Henriette SIMEBUET YEIWENE, mesdames et messieurs les surveillants des services pénitentiaires: affectés au service du greffe par note de service, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de:

- notifier à la personne détenue condamnée la décision de la juridiction de l'application de peines, les ordonnances, les arrêts de la chambre de l'application des peines (art. D.423-5, D.423-6, D.423-7),
- réceptionner et transmettre aux juridictions compétentes les demandes de mise en liberté, les demandes d'actes ou de mesures utiles à l'instruction, les requêtes en annulation, les actes d'appel, les pourvois et les oppositions (art. D.214-3),
- tenir le registre des déclarations d'appel ou de pourvoi, le registre des déclarations d'opposition et le registre des demandes de mise en liberté, de saisine de la chambre de l'instruction, de demandes d'actes ou de mesures utiles à l'instruction et de requête en annulation (art. D.214-3),
- renseigner le registre d'écrou (art. D.212-6),
- dresser l'acte d'écrou et constater la remise de la personne par les forces de sécurité intérieure (art. D.212-7),
- tenir les registres et fichiers énumérés par le Code de procédure pénale (art. D.214-3),

<u>Article 5</u>: Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché au sein du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.





Direction de l'administration pénitentiaire

Liberte Égalité Fraternité

> Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis

2024-D-21-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature (Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-94-DSD du 1er décembre 2023)

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) D.211-9; D.211-11; D.211-12; D.211-28;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

Article 1: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à monsieur le directeur des services pénitentiaires : Gilles ROUGON, à monsieur l'attaché d'administration du ministère de la justice : Sylvain MARY, à madame la secrétaire administrative : Christine HISSUNG, à madame et monsieur les capitaines des services pénitentiaires : Céline COLAS, Casimir MALOUNGILA, à mesdames et messieurs les agents affectés au secrétariat du greffe pénitentiaire : Dominique FREDERIC, Santarina SAÏBOU, Lise STEMPHELET, Marie-Flore TOUL, Gérald COURT, Nicolas GRANDE, Stenley PERLET, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- constituer des dossiers d'orientation (art. D.211-11; D.211-12; D.211-28);

Article 2: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature, est donnée délégation permanente de signature à mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires : Nathalie BARREAU, Marine DENARNAUD, Léa FORY, Aline FOUQUE, Camille GILLARDIN, Helen LE GALLIC, Clarisse MOREAU, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Damien MAILLOS, Patrice PALIN, Romain PERREAU, Gilles ROUGON, à madame et monsieur les attachés d'administration du ministère de la justice : Audrey ROBBE DA SILVA, Sylvain MARY, à madame la secrétaire administrative : Christine HISSUNG, à mesdames et messieurs les chefs des services pénitentiaires : Morgane FAURE, Linda KELLNER, Hélène PRZYDRYGA, Vincent BURDY, Marcel DUREDON, Jérémie GOBIN, Olivier GOMEZ, Ahmed HIRTI, Mohammed HOCINE, Anatole LUCCHINI, David POINÇON, Philippe POPOTTE, Jean-Michel PUISY, à madame le commandant des services pénitentiaires : Sharem BLACHERE, à mesdames et messieurs les capitaines et lieutenants des services pénitentiaires : Jacqueline ADEE, Yasmina BENGHEZALA, Manon BLOSSE, Delphine BORDE, Clara BOUCKENHOVE, Solenne BOUSSEAUD, Carole CABRERA, Ndella CISSE, Céline COLAS, Manon

CORBET, Bénédicte DELCOURT, Marlène DECROIX-DRU, Delphine DRIER, Fatima EL ASRI, Albane FURMANEK, Laurence GAECHTER, Ingrid GRONDIN, Kelly GUIZONNE, Laurie HEURTE, Julienne JOLIBIS, Nadine KANDA, Wallis LALEYE, Gwenaël LEMAIRE, Valérie LEPORCQ, Nina LONDAS, Valérie LORENZI, Ketty MAMBOLE, Stelly MESANGE, Myriam MONTELLA (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Amal MOULESSEHOUL, Géraldine PILET, Christine POPOTE, Célia VALERIUS, Clarisse ANNETTE, Gérald BOULIERAC, Xavier COPIN (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Hippolyte COQK (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Laurent CRAMPE, Grégory DEMAILLY, Hubert DENYS, Ludovic DUREUIL, Kenly EMMANUEL, José FERDINAND, Jérémie FRATI, Roland HO-A-KWIE, Thierry JANIO, Romain LECTEZ, Denis LEVASSEUR, Christian LOUBASSA, Rodrigue LOUIS-JOSEPH, Casimir MALOUNGILA, Christophe MERLE, Marcel NTADI, Fred PICOT, Jean-Claude SNAGG, Emmanuel SYLLA, Yan VAISSIE (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Eric WAWRZYNIAK, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de:

- instruire les dossiers d'orientation (art. D.211-9),

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché au sein du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.







Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis

2024-D-22-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature (Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-95-DSD du 1er décembre 2023)

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) D.215-5; D. 215-17; D.311-1;

Vu l'article 1er du décret n° 2019-1427 du 23 décembre 2019 ;

Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978;

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE:

Article 1: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires : Nathalie BARREAU, Marine DENARNAUD, Léa FORY, Aline FOUQUE, Camille GILLARDIN, Helen LE GALLIC, Clarisse MOREAU, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Damien MAILLOS, Patrice PALIN, Romain PERREAU, Gilles ROUGON, à madame l'attachée d'administration du ministère de la justice : Audrey ROBBE DA SILVA, à mesdames et messieurs les chefs des services pénitentiaires: Morgane FAURE, Linda KELLNER, Hélène PRZYDRYGA, Vincent BURDY, Marcel DUREDON, Jérémie GOBIN, Olivier GOMEZ, Ahmed HIRTI, Mohammed HOCINE, Anatole LUCCHINI, David POINÇON, Philippe POPOTTE, Jean-Michel PUISY, à madame le commandant des services pénitentiaires : Sharem BLACHERE, à mesdames et messieurs les capitaines et lieutenants des services pénitentiaires : Jacqueline ADEE, Yasmina BENGHEZALA, Delphine BORDE, Manon BLOSSE, Clara BOUCKENHOVE, Solenne BOUSSEAUD, Carole CABRERA, Ndella CISSE, Céline COLAS, Manon CORBET, Bénédicte DELCOURT, Marlène DECROIX-DRU, Delphine DRIER, Fatima EL ASRI, Albane FURMANEK, Laurence GAECHTER, Ingrid GRONDIN, Kelly GUIZONNE, Laurie HEURTE, Julienne JOLIBIS, Nadine KANDA, Wallis LALEYE, Gwenaël LEMAIRE, Valérie LEPORCQ, Nina LONDAS, Valérie LORENZI, Ketty MAMBOLE, Stelly MESANGE, Myriam MONTELLA (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Amal MOULESSEHOUL, Géraldine PILET, Christine POPOTE, Célia VALERIUS, Clarisse ANNETTE, Gérald BOULIERAC, Xavier COPIN (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Hippolyte COQK (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Laurent CRAMPE, Grégory DEMAILLY, Hubert DENYS, Ludovic DUREUIL, Kenly EMMANUEL, José FERDINAND, Jérémie FRATI, Roland HO-A-KWIE, Thierry JANIO, Romain LECTEZ, Denis LEVASSEUR, Christian LOUBASSA, Rodrigue LOUIS-JOSEPH, Casimir MALOUNGILA, Christophe MERLE, Marcel NTADI, Fred PICOT, Jean-Claude SNAGG, Emmanuel SYLLA, Yan VAISSIE (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Eric WAWRZYNIAK, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- établir le niveau d'escorte et constituer l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif ou d'une extraction médicale (art. D.215-17),
- décider de soumettre la personne détenue au port des menottes ou des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction (art. R.113-66, R.226-1, D.215-5),
- décider de soumettre la personne détenue au port des moyens de contrainte (art. R. 113-66).

Article 2: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à <u>mesdames et messieurs les majors et premiers surveillants des services pénitentiaires</u>: Patricia BRIAND, Luana FAHRASMANE, Koubouna KINDELLI, Wilhelmine DESTENABES, Antonio ASSOUMAYA, Eric BLATON, Jefferson CAPRON, Mike MARTINON, Rodolphe SIMBA, Eric SIMELI, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- décider de soumettre la personne détenue au port des menottes ou des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction (art. R.113-66, R.226-1, D.215-5),
- décider de soumettre la personne détenue au port des moyens de contrainte (art. R. 113-66).

<u>Article 3</u>: qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à <u>mesdames et messieurs les agents ELAC et ELSP des services pénitentiaires</u>, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- décider de soumettre la personne détenue au port des moyens de contrainte (art. R. 113-66).

<u>Article 4</u>: Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché au sein du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.



PREFECTURE DE L'ESSONNE

91-2024-03-05-00008

Arrêté n° 2024-PREF-DIMI-BSE-CTS-001 du 5 mars 2024 modifiant l'arrêté n° 2023-PREF-DIMI-001 du 6 janvier 2023 fixant la composition de la Commission du Titre de Séjour des arrondissements d'Etampes et d'Evry-Courcouronnes et de la Commission du Titre de séjour de l'arrondissement de Palaiseau



Direction de l'Immigration et de l'Intégration

Bureau du Séjour des Étrangers Affaire suivie par : FT

ÉVRY-COURCOURONNES, le 05/03/2024

Arrêté n°2024-PREF-DIMI-BSE-CTS-001 du 5 mars 2024 modifiant l'arrêté n°2023-PREF-DIMI-001 du 6 janvier 2023 fixant la composition de la Commission du Titre de Séjour des arrondissements d'ETAMPES et d'ÉVRY-COURCOURONNES et de la Commission du Titre de Séjour de l'arrondissement de PALAISEAU

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

VU le Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile, notamment ses articles L. 432-14 et R. 432-6;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 ;

VU le décret du 07 février 2024 portant nomination de Madame Frédérique CAMILLERI en qualité de Préfète de l'Essonne ;

VU le décret du 6 décembre 2022 portant nomination de M. Olivier DELCAYROU, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de sous-préfet hors classe, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne;

VU l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2021 nommant Monsieur François GARNIER, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de Directeur de l'immigration et de l'intégration de la Préfecture de l'Essonne ;

VU l'arrêté n°2023-PREF-DIMI-001 du 06 janvier 2023 modifiant l'arrêté n°2022-PREF-DIMI-002 du 23 février 2022 2022 fixant la composition de la Commission du Titre de Séjour des arrondissements d'ÉTAMPES et d'ÉVRY-COURCOURONNES et de la Commission du Titre de Séjour de l'arrondissement de PALAISEAU.

Préfecture de l'Essonne Bureau du Séjour des Etrangers TSA 51101 91010 Évry-Courcouronnes CEDEX Tél.: 0169 91 9191 **VU** l'arrêté n°2024-PREF-DCPPAT-BCA-075 du 4 mars 2024 portant délégation de signature à M. Olivier DELCAYROU, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, Sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu;

VU l'arrêté n°2024-PREF-DCPPAT-BCA-079 du 4 mars 2024 portant délégation de signature à Monsieur François GARNIER, Directeur de l'immigration et de l'intégration ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}:

La composition de la commission du titre de séjour des **arrondissements d'ÉTAMPES et d'ÉVRY-COURCOURONNES** est fixée comme suit :

- Représentants de l'Union des Maires de l'Essonne

Monsieur Patrick **RAUSCHER**, Maire de SAINTRY sur SEINE (Titulaire) Mme Sylvie **VIGNAS**, Adjointe au Maire de SAINTRY sur SEINE (Suppléante)

- Représentants de la Direction Interdépartementale de la Police Nationale de l'Essonne

Major Exceptionnel Stéphane MOREAU (titulaire)
Major Exceptionnel Nathalie MUNSTER FRELAUT (titulaire)
Major Exceptionnel Soizic FRAQUELLI (suppléante)
Brigadier-Chef Sébastien SERGENT (suppléant)

- Représentants de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

Monsieur Bellaid **MEZZACHE**, Directeur territorial adjoint à la Direction Territoriale de Créteil, Responsable de la délégation départementale d'Évry-Courcouronnes (titulaire)

Madame Irmela **DE HAAS**, Responsable du bureau du retour au sein de la direction de Créteil et responsable du bureau de l'asile à la délégation départementale d' Évry-Courcouronnes (suppléante)

ARTICLE 2:

La composition de la Commission du titre de séjour de **l'arrondissement de PALAISEAU** est fixée comme suit :

- Représentants de l'Union des Maires de l'Essonne

Madame Anne **PELLETIER-LE-BARBIER**, Maire de BIEVRES (Titulaire) Monsieur Marc **LABELLE**, Adjoint au Maire de BIEVRES (Suppléant)

- Représentants de la Direction Interdépartementale de la Police Nationale de l'Essonne

Commandant Yves **BUSSER** (Titulaire)
Brigadier-chef Daniella **CHARRON** (Suppléante)

Représentant de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

Madame Sylvana MAURADE , Directrice Territoriale (Titulaire)
Madame Brigitte INFANTE, Responsable du Pôle Hébergement (Suppléante)

ARTICLE 3:

La Préfète de l'Essonne désigne le représentant de l'Union des Maires de l'Essonne comme Président dans chacune des deux commissions du titre de Séjour ;

ARTICLE 4:

L'arrêté n°2023-PREF-DIMI-001 du 06 janvier 2023 fixant la composition de la commission du titre de séjour est abrogé ;

ARTICLE 5:

M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Pour la Préfète et par délégation, Le Secrétaire Général,

Olivier DELCAYROU

PREFECTURE DE L'ESSONNE

91-2024-03-19-00001

Arrêté n°2024-PREF-DRCL/031 du 19 mars 2024 abrogeant l'arrêté n°2022-PREF-DRCL/192 du 25 mars 2022 et portant institution des bureaux de vote dans le département de l'Essonne.





ARRETE n°2024-PREF-DRCL/031 du 19 mars 2024

Abrogeant l'arrêté n°2022-PREF-DRCL-192 du 25 mars 2022 et portant institution des bureaux de vote dans le département de l'Essonne

La préfète de l'Essonne,

VU le code électoral et notamment son article R.40;

VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI, en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU le décret du 6 décembre 2022 portant nomination de M. Olivier DELCAYROU, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de sous-préfet hors-classe, secrétaire général de la préfecture de l'Essonne;

VU l'arrêté préfectoral n°2024-PREF-DCPPAT-BCA-075 du 4 mars 2024 portant délégation de signature à M. Olivier DELCAYROU, secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu;

VU l'arrêté n°2022-PREF-DRCL-192 du 25 mars 2022 portant institution des bureaux de vote dans le département de l'Essonne ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: L'arrêté n° 2022-PREF-DRCL-192 du 25 mars 2022 portant institution des bureaux de vote dans le département de l'Essonne est abrogé.

<u>ARTICLE 2:</u> La répartition des 897 bureaux de vote instituée pour chaque commune du département de l'Essonne est annexée au présent arrêté.

<u>ARTICLE 3:</u> Le secrétaire général, sous-préfet de l'arrondissement d'Evry, le sous-préfet de l'arrondissement d'Étampes et le sous-préfet de l'arrondissement de Palaiseau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la préfète et par délégation, le secrétaire général,

Olivier DELCAYROU

ď

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 03.1 du 19 mars laly

Adresse	Place de la Mairie	11 avenue du Général Leclerc	11 avenue du Général Leclerc	11 avenue du Général Leclerc	Rue du château	70 grande rue	Rue Victor Hugo	Rue École Édouard Herriot	59 rue de la Libération	18 boulevard Cornaton	3 place de la Mairie	48/50 avenue Henri Dunant	4 sentier du Chemin de Fer	95 avenue de Juvisy	12 rue Édouard Vaillant	31 avenue François Mitterrand	31 avenue François Mitterrand	31 avenue François Mitterrand	18 rue du Noyer Renard	Place Mendès France	Place du Général de Gaulle
Libellé	Mairie	Salle Polyvalente Guy Bonin	Salle Polyvalente Guy Bonin	Salle Polyvalente Guy Bonin	Mairie – Salle polyvalente	Hôtel de ville	École Victor Hugo	École Édouard Herriot	École de la Rémarde	Salle polyvalente Espace Concorde	Mairie	École Louis Pasteur	École Antoine de Saint-Exupéry Préau Élémentaire Haut	École Jean Jaurès – Centre de Loisirs Primaire	Espace René L'Helguen	École Jules Ferry – Réfectoire Primaire	École Jules Ferry – Réfectoire Primaire	École Jules Ferry – Réfectoire Primaire	École Édouard Branly – Centre de Loisirs Primaire	Espace Goscinny - Salle Évelyne Leroy	Salle Curie
N° Bureau De vote	B001	B001	B002	B003	B001	B001	B002	B003	B004	B005	B001	B001	B002	B003	B004	8005	B006	B007	B008	B009	B010
Bureau Centralisateur	×	×			×	×					×				×						
Commune	ABBEVILLE-LA-RIVIÈRE	ANGERVILLE	ANGERVILLE	ANGERVILLE	ANGERVILLIERS	ARPAJON	ARPAJON	ARPAJON	ARPAJON	ARPAJON	ARRANCOURT	ATHIS-MONS	ATHIS-MONS	ATHIS-MONS	ATHIS-MONS	ATHIS-MONS	ATHIS-MONS	ATHIS-MONS	ATHIS-MONS	ATHIS-MONS	ATHIS-MONS

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 03.1 du 19 mail 2014

4 sentier du Chemin de Fer	95 avenue de Juvisy	18 rue du Noyer Renard	Avenue Paul Vaillant Couturier	98 avenue Jean Jaurès	48/50 avenue Henri Dunant	Avenue Paul Vaillant Couturier	35 avenue Marcel Sembat	5 place de l'église	Place de l'Église	Place du Général Leclerc	1 rue du Parc	3 rue du Petit Ballainvilliers	8 rue de la Voie Verte	101 rue des Hauts Fresnais	2 place de la Mairie	Rue Varache	Rue de Verdun	Avenue de la Croix Boissée	Rue Joseph-Louis Lesage	102 route de Corbeil	Allée des castors	Allée des castors	Allée des castors
École Antoine de Saint-Exupéry Préau Élémentaire Haut	École Jean Jaurès – Centre de Loisirs Primaire	École Édouard Branly – Centre de Loisirs Primaire	École Pauline Kergomard – Réfectoire	École Maternelle Calmette – Salle Polyvalente	École Louis Pasteur	École Kergomard, salle polyvalente	Centre de Loisirs d'Onzonville	Mairie	Mairie	Mairie	Mairie	Mairie	Groupe scolaire Les Marais	Salle Polyvalente	Mairie	Mille Club	Gymnase Pierre Denize	École Croix Boissée	École Saint-Martin	Mairie	École des Castors	École des Castors	École des Castors
B011	B012	B013	B014	8015	B016	B017	8018	B001	B001	B001	B001	B001	B002	B003	B001	B002	B003	B004	B005	B001	B001	B002	B003
								×	×	×	×	×			×					×	×		
ATHIS-MONS	ATHIS-MONS	ATHIS-MONS	ATHIS-MONS	ATHIS-MONS	ATHIS-MONS	ATHIS-MONS	ATHIS-MONS	AUTHON-LA-PLAINE	AUVERNAUX	AUVERS-SAINT-GEORGES	AVRAINVILLE	BALLAINVILLIERS	BALLAINVILLIERS	BALLAINVILLIERS	BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	BAULNE	BIÈVRES	BIÈVRES	BIÈVRES

Ŋ

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 03.1 du 19 mais 2024

1 place Victor Hugo	2 rue Saint Val	25 grande rue	1 rue de la Mairie	2 grande rue	Allée Gérard Dubrule	Place Charles de Gaulle	Rue des Écoles	Rue des Écoles	43 rue Charles de Gaulle Salle du Conseil Municipal	Rue Charles de Gaulle	Rue des Trois Parts	Rue des Trois Parts	Rue de la Prieurée Place du Vivre ensemble	Rue de la Prieurée Place du Vivre ensemble	Rue Charles de Gaulle	Rue de Villeroy	Rue de Villeroy	2 rue du Clos Saint-Jean	Route Départementale n° 99	La ferme - Cours des associations- Aile sud
Mairie	Mairie	Mairie	Mairie	Mairie	Salle Polyvalente	Salle de cérémonies "la grange aux anneaux"	École maternelle Fontaine Saint Lubin	École Primaire	Mairie	École primaire André Malraux	École primaire Jean Mermoz	École maternelle Jean Mermoz	École primaire Saint-Exupéry Transfert provisoire – jusqu'en décembre 2024 Groupement scolaire Simone Veil	École maternelle Saint-Exupéry Transfert provisoire – jusqu'en décembre 2024 Groupement scolaire Simone Veil	École maternelle André Malraux	École maternelle François Mauriac	École primaire François Mauriac	Mairie	Salle Municipale	Salle Gérard Philipe
B001	B001	B001	B001	B001	B001	B001	B002	B003	B001	B002	B003	B004	8005	B006	B007	B008	B009	B001	B001	B001
×	×	×	×	×	×	×			×									×	×	×
BLANDY	BOIGNEVILLE	BOIS-HERPIN	BOISSY-LA-RIVIERE	BOISSY-LE-CUTTÉ	BOISSY-LE-SEC	BOISSY-SOUS-SAINT-YON	BOISSY-SOUS-SAINT-YON	BOISSY-SOUS-SAINT-YON	BONDOUFLE	BONDOUFLE	BONDOUFLE	BONDOUFLÉ	BONDOUFLE	BONDOUFLE	BONDOUFLE	BONDOUFLE	BONDOUFLE	BOULLAY-LES-TROUX	BOURAY-SUR-JUINE	BOUSSY-SAINT-ANTOINE

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mais Lol4

55

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mais dolt

Groupe scolaire C. Magné mixte Groupe scolaire C. Magné mixte 2 Groupe scolaire Port sud mixte 2 Groupe scolaire Port sud mixte 2 Salle Intergénérationnelle Mairie Salle polyvalente Mairie Ecole Primaire Salle des fêtes 1 La parenthèse Médiathèque École des ombrages 2 École des ombrages 2 École des Mardelles 1 École des Mardelles 2 École des Mardelles 3 École primaire Robert DUBOIS École primaire Robert DUBOIS École Soulins 2

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 03.1 du 19 mars lol4

BRUNOY		B016	École maternelle Talma	Rue de l'Espérance
BRUNOY		B017	Salle Leclerc	116 avenue du Général Leclerc
BRUNOY		B018	École maternelle du Chêne	9 rue du Chêne
BRUYÈRES-LE-CHÂTEL	×	B001	Rotonde de l'Espace Bruyères Loisirs Culture	30 bis rue de la Libération
BRUYÈRES-LE-CHÂTEL		B002	Grande salle de l'Espace Bruyères Loisirs Culture	30 bis rue de la Libération
BRUYÈRES-LE-CHÂTEL		B003	Mairie	2 rue des Vignes
BUNO-BONNEVAUX	×	B001	Mairie	1 place Jean-Marie Ferry
BURES-SUR-YVETTE	×	B001	Mairie Salle du Conseil Municipal	45 rue Charles de Gaulle
BURES-SUR-YVETTE		B002	Groupe Scolaire "Guyonnerie" Primaire	Rue du Docteur Collé
BURES-SUR-YVETTE		B003	Stade Chabrat	Rue du Docteur Collé
BURES-SUR-YVETTE		B004	Groupe Scolaire "Léopold Gardey" Primaire	Rue Édouard Herriot
BURES-SUR-YVETTE		B005	Groupe Scolaire "Léopold Gardey" Primaire	Rue Édouard Herriot
BURES-SUR-YVETTE		B006	Groupe Scolaire "Léopold Gardey" Maternelle	Rue Édouard Herriot
BURES-SUR-YVETTE		B007	École des Quatre Coins – Primaire	Rue d'Arcachon
BURES-SUR-YVETTE		8008	École des Quatre Coins - Maternelle	Avenue d'Arcachon
CERNY	×	B001	Mairie	8 rue Degommier
CERNY		B002	Complexe Sportif	Avenue Carnot
CERNY		B003	Salle Polyvalente – École primaire	21 rue René Damiot
CHALO-SAINT-MARS	×	B001	Salle de la mairie	Place du jeu de paume
CHALOU-MOULINEUX	×	B001	Mairie	12 rue Adèle de Champagne
CHAMARANDE	×	B001	Salle Polyvalente Transfert temporaire - jusqu'à nouvel ordre Salle des fêtes	2 place de la Libération 1 rue de la Salle
CHAMPCUEIL	×	B001	Mairie	Rue royale
CHAMPCUEIL		B002	Restaurant scolaire	11 grande rue

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars solu

CHAMPLAN X B001 Salle polyvale CHAMPMOTTEUX X B001 Ma CHAUFOUR-LES-ÉTRÉCHY X B001 Mairie – Salle CHEVANNES X B001 Mairie – Salle CHELLY-MAZARIN X B001 Hôtel de ville – Salle de rille de rille –		Kue au Kocner au Duc
X B001 X B001 X B001 X B001 X B001 B002 Hôtel de ville - B003 École éléme B004 École éléme B005 Ecole éléme B006 École éléme B007 Ecole éléme B008 École B009 B011 École X B001 Ma B003 Ecole Ma B004 Ecole Ecole B001 Ecole Ecole B003 Ecole Ecole B004 Ecole Ecole B003 Ecole Ecole B004 Ecole Ecole B005 Ecole Ecole B006 Ecole Ecole B007 Ma B007 B008 Ecole Ecole B009 Ecole Ecole Ecole Ecole <td>Salle polyvalente municipale</td> <td>24 rue de Saulx</td>	Salle polyvalente municipale	24 rue de Saulx
X B001 X B001 Main X B001 Hôtel de ville – X B002 Hôtel de ville – B003 École éléme Ecole éléme B004 École éléme École B005 B006 École éléme B008 Ecole éléme École B009 B009 École B010 B011 École X B001 Main B003 B003 Main B004 B005 Main B006 B007 Main B008 B009 Main B009 B000 Main	Mairie	Rue Michel de l'Hôpital
X B001 Mai X B001 Hôtel de ville - X B002 Hôtel de ville - B002 Hôtel de ville - Hôtel de ville - B003 École éléme École éléme B006 B006 École éléme B007 B006 École éléme B008 École éléme École B009 B009 École B001 X B001 École B003 B003 Ma B004 B003 École	Mairie	Grande Rue
X B001 Mai X B001 Hôtel de ville - B002 Hôtel de ville - B003 École éléme B003 École éléme École éléme B006 B006 École B008 B009 École B009 B010 École B011 École Ecole B001 Mai B001 X B001 Mai B003 Ecole Ecole B003 Ecole Ecole B003 Ecole Ecole B003 Ecole Ecole	Mairie	23 grand Rue
X B001 Hôtel de ville - B002 Hôtel de ville - B003 Ecole éléme Ecole éléme Ecole B006 B003 B004 École éléme Ecole B006 École Ecole Ecole B006 B006 B006 École Ecole B006 École Ecole B006 B009 B009 Ecole Ecole B009 Ecole B009 X B001 Ecole B001 Ecole B001 X B0001 Ma B003 Ecole Ecole B003 Ecole Ecole B003	Mairie	5 rue du Ponceau
X B001 Hôtel de ville – B002 Hôtel de ville – B003 École éléme B004 École éléme B005 École éléme B006 École éléme B007 B006 B008 École B009 École B010 École B011 École X B001 B003 Ma B004 B003 B003 École B004 Fcole	Mairie – salle des mariages	2 rue du Parc
B002 Hôtel de ville - B003 École éléme B004 École éléme B005 École éléme B006 École B008 École B009 B009 B010 École B011 École B001 Ma B002 Ma B003 Ma B003 Ma B004 École B003 Ma B004 Fcole	Hôtel de ville – Salle des mariages	Place du 8 mai 1945
8003 8004 8005 8006 80007 80009 8001 X 8001 X 8001 80003 80003	Salle de réunion Louise d'Aumont	Place du 8 mai 1945
8005 8005 8007 8008 8009 8010 X 8001 X 8001 B 8001 B 8001	École élémentaire Pasteur - Préau gauche	25 rue Pasteur
8005 8006 8007 8008 8009 8010 8011 X 8001 8002 8003 8003	École élémentaire Pasteur - Préau droite	25 rue Pasteur
8006 8007 8008 8009 8010 8011 X 8001 X 8001 8002 8003	École maternelle Pasteur	23 rue Pasteur
8007 8008 8009 8011 8011 X 8001 X 8001 B002 B003	École élémentaire Château	Avenue de Carlet
B008 B009 B010 X B001 X B001 X B003 B003	École élémentaire Château	Avenue de Carlet
8009 8011 X 8001 X 8002 8003	École Kergomard	Rue de la Montagne
B010 X B001 X B001 B002 B003 B004	École des Saules	84 rue de Gravigny
B001 X B001 B002 B003 B004	École Jean de la Fontaine	84 rue de Gravigny
X B001 X B002 B003 B004	École Jean de la Fontaine	84 rue de Gravigny
8003 B003 B004	Mairie	5 rue des Fravilles
B002 B003	Hôtel de ville	2 place Galignani
B003	Maison Charlotte Ansart	9 allée Aristide Briand
B004	École Jacques Bourgoin	8 quai Bourgoin
1000	École primaire le Paradis	Rue de l'Enfer
CORBEIL-ESSONNES B005 Maison des jeune	Maison des jeunes et, de la culture	45 allée Aristide Briand

თ

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2014

Place Léon Cassé	24-26 avenue de Chantemerle	14 rue Marchand	20 rue Paul Bert	4 rue Roland de la Poype	38 rue Charles Robin	11 rue Bernavoin de Saint-Pierre	2/4 avenue Paul Maintenant	78 boulevard Henri Dunant	103 boulevard Kennedy	95 rue Georges le Dû	38 rue Charles Robin	78 boulevard Henri Dunant	95 rue Georges le Dû	5 rue Auguste Renoir	14 rue Marchand	20 rue Paul Bert	6 rue du Bas-Coudray	Rue de l'Enfer	103 boulevard Kennedy	19 rue Marchand	Rue des écoles	9 place Étienne de Garlande	4 rue du Moulin
École Léon Cassé	École maternelle l'Indienne	École Jules Ferry	École Théodore Steeg	École maternelle Langevin	Groupe scolaire Jean Macé	École primaire la Nacelle	Maison de quartier Tarterêts	École Paul Éluard	École primaire Pressoir Prompt	École Joliot Curie	Groupe scolaire Jean Macé	École la Source	École Joliot Curie – réfectoire	École primaire des Quatre Vents	École Jules Ferry	École Théodore Steeg	École maternelle Pasteur	École le Paradis (Self)	École maternelle Pauline Kergomard	École maternelle Henri Wallon	Mairie	Foyer « l'Unisson »	Mairie
B006	8007	8008	8009	B010	B011	B012	B013	B014	B015	B016	B017	B018	B019	B020	B021	B022	B023	B024	B025	8026	B001	B002	B001
																					×		×
CORBEIL-ESSONNES	CORBEIL-ESSONNES	CORBEIL-ESSONNES	CORBEIL-ESSONNES	CORBEIL-ESSONNES	CORBEIL-ESSONNES	CORBEIL-ESSONNES	CORBEIL-ESSONNES	CORBEIL-ESSONNES	CORBEIL-ESSONNES	CORBEIL-ESSONNES	CORBEIL-ESSONNES	CORBEIL-ESSONNES	CORBEIL-ESSONNES	CORBEIL-ESSONNES	CORBEIL-ESSONNES	CORBEIL-ESSONNES	CORBEIL-ESSONNES	CORBEIL-ESSONNES	CORBEIL-ESSONNES	CORBEIL-ESSONNES	CORBREUSE	CORBREUSE	COURANCES

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mais soit

COURDIMANCHE-SUR- ESSONNE	×	B001	Mairie	2 rue du Clos Saint-Gervais
COURSON-MONTELOUP		B001	Mairie	Place des tilleuls
CROSNE	×	B001	Pyramide René FALLET - Esplanade des Poètes	29 ter avenue Jean Jaurès
CROSNE		B002	Mairie (Salle du Conseil Municipal et des cérémonies)	35 avenue Jean Jaurès
CROSNE		B003	Centre de Loisirs Primaire "Le Petit Prince"	13 rue Boileau
CROSNE		B004	École Jacques Prévert n° 1	3 rue Alexandre Foudrier
CROSNE		B005	Club des Ados "Janusz Korcsak"	1-3 rue des Bâtisseurs
CROSNE		B006	École Joliot Curie – préau	Rue Maurice Ravel
CROSNE		B007	Salle Omnisports Gérard PRIET	Avenue Léon Jouhaux
D'HUISON-LONGUEVILLE	×	B001	Mairie	2 route d'Étampes
DANNEMOIS	×	B001	Nouvelle Mairie	Rue de la Messe
DOURDAN	×	B001	Mairie	Esplanade Jean Moulin
DOURDAN		B002	École Jean-François Regnard	Rue Jules Ferry
DOURDAN		8003	Centre culturel municipal	25 rue des Vergers Saint-Jacques
DOURDAN		B004	École maternelle des Alliés	Boulevard des Alliés
DOURDAN		B005	Bâtiment Auvray – Salle n°1	Allée Rigal
DOURDAN		8006	École Charles Péguy	Rue Fortin
DOURDAN		B007	Salle des fêtes	Rue d'Orsonville
DRAVEIL	×	B001	Café Cultures	122 boulevard du Général de Gaulle
DRAVEIL		B002	Groupe scolaire Jean Jaurès Primaire A	11 bis rue du Docteur Desbordes
DRAVEIL		B003	Groupe scolaire Jean Jaurès Primaire B	11 bis rue du Docteur Desbordes
DRAVEIL		B004	Les Mousseaux : Foyer Roger List	Avenue Sully
DRAVEIL		B005	Groupe scolaire Jules Ferry	90 boulevard Général de Gaulle (entrée APS – 77 rue de Châtillon)

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mans laly

Rue de la Croix Rochopt	École primaire Croix Rochopt	B001	Hôtel de ville 8 rue de Ste Geneviève	ÉPINAY-SOUS-SÉNART
24 A avenue de la Mare aux Bourguignons	Salle polyvalente	B004		ÉGLY
11 rue des Écoles	École Alphonse Daudet	B003		ÉGLY
9 rue Fernand Hébuterne	École Jean Moulin	B002		ÉGLY
4 grande Rue	Mairie	B001	×	ÉGLY
24 rue Jean Comte	Salle du Conseil Municipal Rez de Chaussée de la Mairie	8001	×	ÉCHARCON
33 rue Saint-Anne	Groupe scolaire Champrosay 2 – École maternelle	B020		DRAVEIL
13 rue de la Citadelle	Gymnase de la Citadelle	B019		DRAVEIL
4 rue des Boulangères	École Maternelle Belvédère 1	B018		DRAVEIL
42 rue Pierre Brossolette	Groupe scolaire Brossolette	B017		DRAVEIL
7 rue Albert Einstein	Groupe scolaire Orme des Mazières 2	B016		DRAVEIL
7 rue Albert Einstein	Groupe scolaire Orme des Mazières 1	B015		DRAVEIL
93 boulevard Henri Barbusse	Groupe scolaire Pierre et Marie Curie 2	B014		DRAVEIL
93 boulevard Henri Barbusse	Groupe scolaire Pierre et Marie Curie 1	B013		DRAVEIL
97 boulevard Henri Barbusse	Parc de Villiers – École Primaire	B012		DRAVEIL
33 rue Sainte-Anne	Groupe scolaire Champrosay 1 – École Primaire	B011		DRAVEIL
Allée des Écoles	École Primaire Saint-Exupéry	B010		DRAVEIL
91 rue Eugène Delacroix	École Primaire du Belvédère 2	8009		DRAVEIL
12 rue Waldeck Rousseau (entrée Rue Charles Mory)	Groupe scolaire Maternelle Mainville (salle APS)	8008		DRAVEIL
90 boulevard Général de Gaulle (entrée APS – 77 rue de Châtillon)	Groupe scolaire Jules Ferry	B007		DRAVEIL
90 boulevard Général de Gaulle (entrée APS – 77 rue de Châtillon)	Groupe scolaire Jules Ferry	B006		DRAVEIL

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mart 1024

Square de la Fontaine	Rue Rossini	Rue JP. Sartre	Rue A. Dumas	Rue du Maréchal Lannes	Rue Rossini	8 rue de l'Église	Rue des Écoles	8 rue de l'Église	8 rue de l'Église	65 grande rue	65 grande rue	Rue de la Croix Ronde	Rue de la Croix Ronde	. Rue de la Croix Ronde	Rue Saint-Antoine	Rue Saint-Martin	Rue de Vaullauris	Boulevard Berchères	Rue Saint-Jacques	Place du Port	Ruelle Brûlée	Rue du pont Saint-Jean	Rue J-Etienne Guettard
École primaire Jacques Brel	École primaire Alphonse Daudet	École primaire du Pré aux Agneaux	École primaire Georges Brassens	École Talma	École maternelle Alphonse Daudet	Hôtel de Ville	École Paul Valéry	Salle Eldorado – Parc de la Mairie	Salle Gilquinière – Parc de la Mairie	Salle des fêtes G. Pompidou	Salle des fêtes G. Pompidou	Centre des Templiers – Gymnase du Millénaire	Centre des Templiers	Centre des Templiers	Salle Saint-Antoine	Groupe Scolaire André Buvat	Saint-Pierre I – École Pauline Kergormard	École Marie Curie	École Louis Moreau	Groupe Scolaire du Port – Maternelle	Groupe Scolaire Hélène Boucher n°1	École Simone de Beauvoir	École Primaire Jean de la Fontaine
B002	B003	B004	8005	B006	B007	B001	B002	B003	B004	8005	9008	8007	B008	B009	B001	B002	8003	B004	B005	B006	B007	8008	B009
						×									×				7 - 1 - 1			4	
ÉPINAY-SOUS-SÉNART	ÉPINAY-SOUS-SÉNART	ÉPINAY-SOUS-SÉNART	ÉPINAY-SOUS-SÉNART	ÉPINAY-SOUS-SÉNART	ÉPINAY-SOUS-SÉNART	ÉPINAY-SUR-ORGE	ÉPINAY-SUR-ORGE	ÉPINAY-SUR-ORGE	ÉPINAY-SUR-ORGE	ÉPINAY-SUR-ORGE	ÉPINAY-SUR-ORGE	ÉPINAY-SUR-ORGE	ÉPINAY-SUR-ORGE	ÉPINAY-SUR-ORGE	ÉTAMPES	ÉTAMPES	ÉTAMPES	ÉTAMPES	ÉTAMPES	ÉTAMPES	ÉTAMPES	ÉTAMPES	ÉTAMPES

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2014

FTAMPES B011 Saint-Pierre II - École Pauline Keiggomand Rue de Vallauris FTAMPES B012 Groupe Scolaire Eric Tabarly n° 2 Avenue del Valtantique ÉTAMPES B013 Groupe Scolaire Frieir Tabarly n° 2 Avenue del Valtantique ÉTAMPES B014 Groupe Scolaire Hélne Boucher n° 2 Rue du pont Sant-Gen ÉTAMPES B015 Ecole Impact Prince Prince de pont Sant-Gen ÉTAMPES X B017 Hótel de Ville True de Drouars ant-Gen ÉTAOLLES X B001 Hótel de Ville Avieux Chemin de Paris Bois Bois Monnet Avieux Chemin de Paris Bois Bois Monnet Avieux Chemin de Paris Bois Bois Bois Monnet Avieux Chemin de Paris Bois Bois Bois Monnet Avieux Chemin de Paris Bois Bois Bois Bois Bois Bois Bois Bo	ÉTAMPES		B010	Groupe Scolaire Eric Tabarly I	Avenue de l'Atlantique
B012 Groupe Scolaire Eric Tabarly n° 2 B013 Groupe Scolaire Helène Boucher n° 2 B014 École Simone de Beauvoir X B001 Hôtel de Ville B002 École maternelle Hélène Sandré Poor X B001 Salle Jean Monnet Poor B002 Salle Jean Monnet Poor Poor B003 Mairie Mairie Poor B004 Cantine Robert Schuman Poor Mairie B005 Cantine Robert Schuman Poor Poor B006 Cantine Robert Schuman Poor Poor B007 Mairie Poor Mairie B008 Mairie Poor Mairie B009 Salle Polyvalente V. Schoelcher Poor B006 Salle Polyvalente V. Schoelcher B006 Groupe scolaire La Communale B008 Groupe scolaire La Communale B008 Groupe scolaire La Communale B009 Groupe scolaire Paire Horion	ÉTAMPES		B011	Saint-Pierre II – École Pauline Kergormard	Rue de Vallauris
8013 Groupe Scolaire Hélène Boucher n° 2 8014 École Simone de Beauvoir X B001 Le Petit Prince 8002 École maternelle Hélène Sandré Ecole maternelle Hélène Sandré X B002 Salle Jean Monnet B003 Mairie Mairie B004 Cantine Robert Schuman Cantine Robert Schuman B005 Cantine Robert Schuman Mairie K B006 École Saint-Exupéry K B006 Mairie B007 Mairie Mairie B008 Mairie Mairie B009 Salle Polyvalente V. Schoelcher B006 Salle Polyvalente V. Schoelcher B006 Groupe scolaire La Communale B006 Groupe scolaire La Communale B008 Groupe scolaire Haire B008 Groupe scolaire Haire B009 Groupe scolaire Haire B009 Groupe scolaire Haire	ÉTAMPES		8012		Avenue de l'Atlantique
X B001 Hôtel de Ville X B001 Hôtel de Ville B002 École maternelle Hélène Sandré Ecole maternelle Hélène Sandré X B004 Salle Jean Monnet B003 Salle Jean Monnet Mairie B004 Cantine Robert Schuman B006 B005 Cantine Robert Schuman Mairie B006 Fécole Saint-Exupéry Mairie B007 Mairie Mairie B008 Maison de quartier des Aunettes B009 Salle Polyvalente V. Schoelcher B006 Groupe scolaire La Communale B006 Groupe scolaire La Communale B008 Gymnase André Thoison B009 Groupe scolaire Marco Polo	ÉTAMPES		B013		Ruelle Brûlée
B005	ÉTAMPES		B014	École Simone de Beauvoir	Rue du pont Saint-Jean
X B0001 Hôtel de Ville X B0002 École maternelle Hélène Sandré X B0002 Salle Jean Monnet B0002 Salle Jean Monnet B0003 Mairie B004 Cantine Robert Schuman B005 Cantine Robert Schuman B006 École Saint-Exupéry X B006 B002 Mairie Mairie Mairie B003 Maison de quartier des Aunettes B004 Salle Polyvalente V. Schoelcher B006 Salle Polyvalente V. Schoelcher B006 Groupe scolaire La Communale B007 Gymnase André Thoison B008 Gymnase André Thoison B009 Groupe scolaire Marco Polo	ÉTAMPES		B015	Le Petit Prince	Mail Antoine de St-Exupéry (dont la zone résidentielle Les Hauts Vallons et le Bois Bourdon)
X B002 École maternelle Hélène Sandré X B004 Salle Jean Monnet B002 Salle Jean Monnet B003 Mairie B004 Cantine Robert Schuman B005 Cantine Robert Schuman B006 École Saint-Exupéry X B001 Mairie B002 Mairie Mairie B003 Maison de quartier des Aunettes B004 Salle Polyvalente V. Schoelcher B005 Salle Polyvalente V. Schoelcher B006 Groupe scolaire La Communale B007 Gymnase André Thoison B008 Groupe scolaire Marco Polo	ÉTIOLLES	×	B001	Hôtel de Ville	1 rue de Thouars
X B0001 Salle Jean Monnet B0002 Salle Jean Monnet B003 Mairie B004 Cantine Robert Schuman B005 Cantine Robert Schuman B006 École Saint-Exupéry X B0001 Mairie Mairie B0002 Mairie B003 Maison de quartier des Aunettes B004 Salle Polyvalente V. Schoelcher B005 Salle Polyvalente V. Schoelcher B006 Groupe scolaire La Communale B007 Gymnase André Thoison B008 Gymnase André Thoison B009 Groupe scolaire Marco Polo	ÉTIOLLES		8002	École maternelle Hélène Sandré	4 vieux Chemin de Paris
8002 Salle Jean Monnet 8003 Mairie 8004 Cantine Robert Schuman 8005 Cantine Robert Schuman 8006 École Saint-Exupéry X B001 8002 Mairie Mairie Mairie 8003 Maison de quartier des Aunettes 8004 Salle Polyvalente V. Schoelcher 8005 Salle Polyvalente V. Schoelcher 8006 Groupe scolaire La Communale 8007 Gymnase André Thoison 8008 Groupe scolaire Marco Polo	ÉTRÉCHY	×	B001	Salle Jean Monnet	12 boulevard des lavandières
8003 Mairie 8004 Cantine Robert Schuman 8005 Cantine Robert Schuman X 8006 École Saint-Exupéry 8007 Mairie Mairie 8003 Maison de quartier des Aunettes Salle Polyvalente V. Schoelcher 8004 Salle Polyvalente V. Schoelcher Salle Polyvalente V. Schoelcher 8005 Groupe scolaire La Communale Gymnase André Thoison 8008 Gymnase André Thoison Gymnase André Thoison 8009 Groupe scolaire Marco Polo	ÉTRÉCHY		B002	Salle Jean Monnet	12 boulevard des lavandières
8004Cantine Robert Schuman8005Cantine Robert SchumanX8001MairieB002MairieB003Maison de quartier des AunettesB004Salle Polyvalente V. SchoelcherB005Salle Polyvalente V. SchoelcherB006Groupe scolaire La CommunaleB007Gymnase André ThoisonB008Gymnase André ThoisonB009Groupe scolaire Marco Polo	ÉTRÉCHY		B003	Mairie	Place Charles de Gaulle
XB005Cantine Robert SchumanXB001MairieB002MairieB003Maison de quartier des AunettesB004Salle Polyvalente V. SchoelcherB005Salle Polyvalente V. SchoelcherB006Groupe scolaire La CommunaleB007Gymnase André ThoisonB008Groupe scolaire Marco Polo	ÉTRÉCHY		B004	Cantine Robert Schuman	18 avenue Foch
X B001 Mairie B002 Mairie B003 Maison de quartier des Aunettes B004 Salle Polyvalente V. Schoelcher B005 Salle Polyvalente V. Schoelcher B006 Groupe scolaire La Communale B007 Gymnase André Thoison B008 Gymnase André Thoison B009 Groupe scolaire André Thoison B009 Groupe scolaire Marco Polo	ÉTRÉCHY		8005	Cantine Robert Schuman	18 avenue Foch
X B001 Mairie B002 Maison de quartier des Aunettes B003 Maison de quartier des Aunettes B004 Salle Polyvalente V. Schoelcher B005 Salle Polyvalente V. Schoelcher B006 Groupe scolaire La Communale B007 Gymnase André Thoison B008 Gymnase André Thoison B009 Groupe scolaire Marco Polo	ÉTRÉCHY		B006	École Saint-Exupéry	Rue Saint-Exupéry
B002Maison de quartier des AunettesB003Maison de quartier des AunettesB004Salle Polyvalente V. SchoelcherB005Salle Polyvalente V. SchoelcherB006Groupe scolaire La CommunaleB007Gymnase André ThoisonB008Gymnase André ThoisonB009Groupe scolaire Marco Polo	ÉVRY-COURCOURONNES	×	B001	Mairie	Place des Droits de l'Homme et du Citoyen
B003 Maison de quartier des Aunettes B004 Salle Polyvalente V. Schoelcher B005 Salle Polyvalente V. Schoelcher B006 Groupe scolaire La Communale B007 Gymnase André Thoison B008 Gymnase André Thoison B009 Groupe scolaire Marco Polo	ÉVRY-COURCOURONNES		B002	Mairie	Place des Droits de l'Homme et du Citoyen
8004 Salle Polyvalente V. Schoelcher 8005 Salle Polyvalente V. Schoelcher 8006 Groupe scolaire La Communale 8007 Gymnase André Thoison 8008 Gymnase André Thoison B009 Groupe scolaire Marco Polo	ÉVRY-COURCOURONNES		B003	Maison de quartier des Aunettes	Rue de l'école
8005Salle Polyvalente V. Schoelcher8006Groupe scolaire La Communale8007Gymnase André Thoison8008Gymnase André Thoison8009Groupe scolaire Marco Polo	ÉVRY-COURCOURONNES		B004	Salle Polyvalente V. Schoelcher	Boulevard Louise Michel
8006 Groupe scolaire La Communale 8007 Gymnase André Thoison 8008 Gymnase André Thoison 8009 Groupe scolaire Marco Polo	ÉVRY-COURCOURONNES		B005	Salle Polyvalente V. Schoelcher	Boulevard Louise Michel
8007Gymnase André Thoison8008Gymnase André Thoison8009Groupe scolaire Marco Polo	ÉVRY-COURCOURONNES		B006	Groupe scolaire La Communale	Place de la Commune
B008 Groupe scolaire Marco Polo	ÉVRY-COURCOURONNES		8007	Gymnase André Thoison	Rue Charles Fourier
B009 Groupe scolaire Marco Polo	ÉVRY-COURCOURONNES		B008	Gymnase André Thoison	Rue Charles Fourier
	ÉVRY-COURCOURONNES		8009	Groupe scolaire Marco Polo	Allée Marco Polo

15

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars Jaly

EVRY-COURCOURONNES ÉVRY-COURCOURONNES	B010 B011	Groupe scolaire du Mousseau Groupe scolaire du Mousseau	Rue Alphonse Daudet Rue Alphonse Daudet
ÉVRY-COURCOURONNES	B012	Groupe scolaire François Mauriac Transfert temporaire – Européennes 2024 Maison des services publics Gisèle Halimi	Rue George Sand Rue George Sand
ÉVRY-COURCOURONNES	B013	Groupe scolaire Aguado	Boulevard Aguado
ÉVRY-COURCOURONNES	B014	Groupe scolaire Levasseur	Rue Rossini
ÉVRY-COURCOURONNES	B015	Maison de quartier du village	Place du Général de Gaulle
ÉVRY-COURCOURONNES	. B016	Groupe scolaire du Parc aux Biches	Avenue du Parc aux Biches
ÉVRY-COURCOURONNES	8017	Groupe scolaire des Champs Élysées	Rue de Sion
ÉVRY-COURCOURONNES	B018	École Lamartine	Place Victor Hugo – Champtier du Coq
ÉVRY-COURCOURONNES	B019	Groupe scolaire Petit Dragon	Square du Dragon
ÉVRY-COURCOURONNES	B020	Espace Citoyen Transfert temporaire – Européennes 2024 Groupe scolaire de la Poule Rousse	Place Salvador Allendé Mail Maurice Genevoix
ÉVRY-COURCOURÔNNES	B021	Groupe scolaire Maurice Genevois	Allée Jules Vallès
ÉVRY-COURCOURONNES	B022	Groupe scolaire Savary	Rue Pierre et Marie Curie
ÉVRY-COURCOURONNES	B023	Maison de quartier Bois Sauvage Bois Guillaume	Allée Jacques Monod
ÉVRY-COURCOURONNES	B024	Groupe scolaire du Bois Guillaume	Rue de la Clairière
ÉVRY-COURCOURONNES	B025	Mairie annexe Courcouronnes centre	2 rue Paul Puech
ÉVRY-COURCOURONNES	B026	Groupe Scolaire Paul Bert	Rue du Cygne
ÉVRY-COURCOURONNES	B027	Groupe scolaire Jules Ferry	Avenue de la Garenne
ÉVRY-COURCOURONNES	B028	Ferme des Mathurines	Rue des Mathurines
ÉVRY-COURCOURONNES	B029	Pôle Enfance Charles Perrault	Avenue de la Garenne
ÉVRY-COURCOURONNES	B030	Groupe Scolaire Paul Gauguin	Place Paul Gauguin
ÉVRY-COURCOURONNES	BO31	Mairia - Annava du Caral 1 Calla Norigia	Social of singuistics of the Poisson

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars Joly

10 rue du Marquis de Raies	Rue Jacques Tati	Place des droits de l'Homme et du Citoyen	12 rue Roger Clavier	3 allée Pierre Brossolette	58 rue de l'Écoute s'il pleut	Rue Salvador Allende	173 rue Salvador Allende	Rue Montoir de Marolles	4 place de la Mairie	1 place de la Mairie	2 rue de l'Ancienne Ferme École	9 rue du Docteur Babin	6 rue de l'Église	6 rue de l'Église	Square de la Mairie	9 square de la Mairie	Square de la Mairie	Chemin des Sablons	45 rue de Madrid	Route de l'Abbaye	Route de l'Abbaye	Square de la Mairie	Avenue des Chênes
Mairie – Annexe du Canal 2- Salle Nougaro	Groupe Scolaire Jacques Tati	Bureau de rattachement dérogatoire Hôtel de Ville	Mairie	École primaire Paul Langevin	École primaire Joliot Curie	Salle Jean Wiener	École élémèntaire Desnos	Mairie	Mairie – salle du conseil municipal	Salle du conseil municipal « Georges Blanc »	Salle municipale « Pavier »	Mairie	Centre socio-culturel - salle Messidor	Centre socio-culturel – salle Floréal	École primaire du centre – préau nord	Services municipaux	Mairie – Salle des mariages	École maternelle des Sablons	École de Courcelle – Salle de Mouvement	École de l'Abbaye – Préau primaire	École de l'Abbaye – Préau maternelle	École primaire du Centre – préau sud	École de Belleville – préau primaire
B032	B033	B034	B001	B002	B003	B004	B005	B001	B001	B001	B002	B001	B002	B003	B001	B002	8003	B004	B005	B006	B007	B008	B009
			×					×	×	×		×			×								
ÉVRY-COURCOURONNES	ÉVRY-COURCOURONNES	ÉV.RY-COURCOURONNES	FLEURY-MÉROGIS	FLEURY-MÉROGIS	FLEURY-MÉROGIS	FLEURY-MÉROGIS	FLEURY-MÉROGIS	FONTAINE-LA-RIVIÈRE	FONTENAY-LE-VICOMTE	FONTENAY-LES-BRIIS	FONTENAY-LES-BRIIS	FORGES-LES-BAINS	FORGES-LES-BAINS	FORGES-LES-BAINS	GIF-SUR-YVETTE	GIF-SUR-YVETTE	GIF-SUR-YVETTE	GIF-SUR-YVETTE	GIF-SUR-YVETTE	GIF-SUR-YVETTE	GIF-SUR-YVETTE	GIF-SUR-YVETTE	GIF-SUR-YVETTE

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mais 2014

7++1/ 5/ 6/10 1/ 6		B010	Ecole primaire de la Plaine	Rue Rocade de Frileuse
GIF-SUR-TVELLE		B011	École primaire des Neuveries	Allée des Neuveries
GIF-SUR-YVETTE		B012	Mairie Annexe	Place du Marchè Neuf
GIF-SUR-YVETTE		B013	École maternelle des Neuveries	Allée des Neuveries
GIF-SUR-YVETTE		B014	École de la Feuillarde – Salle de mouvement	Allée de la Feuillarde
GIF-SUR-YVETTE		B015	École maternelle de la Plaine	Rue Rocade de Frileuse
GIF-SUR-YVETTE		B016	Gymnase du groupe scolaire du Moulon	Rue Francis Perrin
GIRONVILLE-SUR-ESSONNE	×	B001	Mairie	20 grande Rue
GOMETZ-LA-VILLE	×	B001	Foyer Rural Transfert temporaire – Européennes 2024 - Mairie	Place du Foyer Rural Place de la mairie
GOMETZ-LE-CHÂTEL		B001	École maternelle – Hall d'entrée / Préau et salle de jeux	Pablo Neruda
GOMETZ-LE-CHÂTEL	×	B002	Centre culturel Barbara	Rue du Fromenteau – Zac les Hauts de Vignes
GRIGNY	×	B001	Salle des Fêtes	Rue Gabriel Péri
GRIGNY		B002	École primaire le Buffle	Rue de la Grande Borne
GRIGNY		B003	École primaire l'Autruche	Rue de l' Autruche
GRIGNY		B004	École primaire le Bélier	Rue Dédale
GRIGNY		B005	École primaire le Renne	Rue Dédale
GRIGNY		B006	École primaire Jean Perrin Transfert temporaire – Européennes 2024 Maison de quartier des Tuileries	Avenue des Tuileries Chemin des Chaulais
GRIGNY		B007	École primaire Elsa Triolet	Avenue des Sablons
GRIGNY		B008	École primaire Gérard Philippe	Avenue des Sablons
GRIGNY		B009	École maternelle Belle au Bois Dormant	Rue de l'Arcade
GRIGNY		B010	École maternelle Angèla Davis	Promenade du Canal
GRIGNY		B011	École élémentaire "Aimé Césaire"	Rue du Labyrinthe

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mais laly

GRIGNY		B012	École maternelle "Chat Botté"	Avenue des Tuileries
GUIBEVILLE	×	B001	Mairie (salle polyvalente)	Rue Pasteur
GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE	×	B001	Mairie	Route Départementale 105
GUILLERVAL	×	B001	Mairie	2 rue de la Guymont
IGNY	×	B001	Salle du Conseil	23 avenue de la Division Leclerc
IGNY		B002	Centre Culturel	Place Stalingrad
IGNY		B003	Annexe du Gymnase « Saint-Exupéry »	Avenue Joliot Curie
IGNY		B004	Annexe du Gymnase « Saint-Exupéry »	Avenue Joliot Curie
IGNY		B005	Salle des Fêtes	23 avenue de la Division Leclerc
IGNY		B006	Salle d'exposition du Centre Culturel	Place Stalingrad
IGNY		B007	Gymnase « Sạint-Exupéry »	Avenue Joliot Curie
IGNY		B008	Gymnase « Saint-Exupéry »	Avenue Joliot Curie
IGNY		B009	Centre Jules Verne	Chemin du Paradis
ITTEVILLE	×	B001	Mairie Centrale	103 rue Saint-Germain
ITTEVILLE		B002	École Paul Bert	5 avenue de la Juine
ITTEVILLE		B003	École Jacques Prévert	1 chemin de Paris
ITTEVILLE		B004	Groupe scolaire maternel Pablo Picasso	Avenue du 19 mars 1962
ITTEVILLE		B005	École Jean Jaurès	25 rue Jean Jaurès
JANVILLE-SUR-JUINE	×	B001	Salle communale	Avenue Alphonse Martin
JANVRY	×	B001	École de Janvry	3 rue des Genévriers
JUVISY-SUR-ORGE	×	B001	Espace Jean Lurçat	Place du Maréchal Leclerc
JUVISY-SUR-ORGE		B002	École Maternelle Saint-Exupéry	27 grande Rue
JUVISY-SUR-ORGE		B003	École Élémentaire Michelet	30 rue Blazy
JUVISY-SUR-ORGE		B004	École Tomi Ungerer	4 allée Jean Fourest

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars loly

JONES L'SON-ONGE		B005	La Fontaine	32 rue Montessuy
JUVISY-SUR-ORGE		B006	Salle "les Travées"	Rue du docteur Vinot
JUVISY-SUR-ORGE		B007	École maternelle Jean Jaurès	5 rue Petit
JUVISY-SUR-ORGE		B008	Salle Albert Sarraut	34 rue Albert Sarraut
JUVISY-SUR-ORGE		B009	Salle Frédéric Rossif	Avenue des Palombes
JUVISY-SUR-ORGE		B010	La Fontaine 2	32 rue Montessuy
LA FERTÉ-ALAIS	×	B001	Mairie	5 rue des Fillettes
LA FERTÉ-ALAIS		B002	La ferme pédagogique de la Grange aux moines	3 route de Melun
LA FERTÉ-ALAIS		B003	Salle des fêtes Jules Menet	12 boulevard Angot
LA FORÊT-LE-ROI	×	B001	Mairie	2 route d'Étampes
LA FORÊT-SAINTE-CROIX	×	B001	Mairie	2 route de Malesherbes
LA NORVILLE	×	B001	Mairie	1 rue Pasteur
LA NORVILLE		B002	Groupe scolaire « La Galanderie »	3 avenue Anatole France
LA NORVILLE		B003	École primaire Pasteur	4 rue St-Denis
LA VILLE-DU-BOIS	×	B001	Mairie	Place du Général de Gaulle
LA VILLE-DU-BOIS		B002	L'Escale	Chemin des Berges
LA VILLE-DU-BOIS		B003	Écoles « Les Renondaines »	Vieux chemin de Montlhéry
LA VILLE-DU-BOIS		B004	L'Escale	Chemin des Berges
LA VILLE-DU-BOIS		B005	Les Bartelottes	44 chemin de Lunezy
LARDY	×	B001	Hôtel de ville	70 grande rue
LARDY		B002	Mairie Annexe	Route de St-Vrain
LARDY		B003	Salle Polyvalente – Espace Simone Veil	35 rue de Verdun
LARDY		B004	Maison des jeunes	Rue René Cassin
LE COUDRAY-MONTGFAUX	×	BOOT	Mairie	All some Charles de Calle

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2014

Rue des Mésanges	22 rue de Milly	Rue Jules Ferry (Méréville)	Rue Jules Ferry (Méréville)	Rue Jules Ferry (Méréville)	1 rue de la Mairie (Estouches)	Avenue du Colombier	17 avenue Gilbert Fergant	1 avenue Gilbert Fergant	Rue du Village	8 rue des Popineaux	4 rue de la Porte de Paris	Rue du Morvan	Rue de Vendée	Rue des Bergères	Rue des Bergères	Rue des Millepertuis	Rue de l'Argonne	Avenue d'Alsace	Rue de Bourgogne	Rue des Chardonnerets	Avenue de Gascogne	Rue du Vaucluse	Avenue de Normandie
Ecole André Malraux	Centre technique municipal	Salles des fêtes	Salles des associations	Salles des fêtes	Mairie	Espace Michel Berger	École élémentaire Léon Blum	École maternelle du parc	Salle communale	Mairie	Salle polyvalente de l'Espace Culturel Et Associatif Guy Jean-Baptiste Targuet	Mairie	Maison pour Tous des Amonts	École maternelle des Bergères 1	Cité Jeunes	École maternelle des Millepertuis	Restaurant de l'École de la Dimancherie	Restaurant de l'École du Barceleau	Maison pour Tous de Courdimanche	Local Communal Résidentiel de la Queue d'Oiseau	Restaurant de l'école du Bosquet	Local Communal Résidentiel du Lubéron	École du Parc
8002	B003	B001	B002	B003	B004	B001	8002	B003	8001	B001	B001	B001	B002	B003	B004	B005	B006	B007	B008	B009	B010	B011	B012
		×				×			×	×	×	×											
LE COUDRAY-MONICEAUX	LE COUDRAY-MONTCEAUX	LE MÉRÉVILLOIS	LE MÉRÉVILLOIS	LE MÉRÉVILLOIS	LE MÉRÉVILLOIS	LE PLESSIS-PÂTÉ	LE PLESSIS-PÂTÉ	LE PLESSIS-PÂTÉ	LE VAL-SAINT-GERMAIN	LES GRANGES-LE-ROI	LES MOLIÈRES	LES ULIS	LES ULIS	LES ULIS	LES ULIS	LES ULIS	LES ULIS	LES ULIS	LES ULIS	LES ULIS	LES ULIS	LES ULIS	LES ULIS

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars laly

Rue de l'Aube	Rue des Bergères	10 Grande Rue	28 rue Jules Ferry	Rueile du Parc	Rueile du Parc	Place du Gymnase	4 rue Michel Berger	.1 bis rue Michel Berger Sis 1 rue Michel Berger	12 rue de l'aérotrain – Parc d'activité	Rue des Écoles	Rue des Sources	Place Ernest Pillon	103 rue de la Division Leclerc	41 bis rue de Carcassonne	7 place Général Leclerc	5 mail de l'Île de France	Place Gérard Philippe	2 rue Christine de Pisan	1 rue de la Pièce du Concours	30 avenue du Bois de la Place	6 bis rue Léontine Sohier
Maison de l'Emploi des Ulis	École maternelle de Tournemire	Salle du Conseil Municipal	Mairie – salle du conseil	Salle polyvalente Florence Leblond	Salle polyvalente Florence Leblond	Communale La Grange	École des Cendrières	La scène Transfert temporaire jusqu'à nouvel ordre Le studio	Centre technique municipal	Espace Carzou	École maternelle	École primaire	Pôle culturel	École Carcassonne	Maison des seniors Eugène Godet	Centre culturel Jean Cocteau Médiathèque Colette	Salle des fêtes Gérard Philipe	École Joachim du Bellay	Centre de loisirs Jacques Prévert	École Jean-Baptiste Corot	Hôtel de ville - Salle Manouchian
B013	B014	B001	B001	B002	B003	B001	B002	B003	B004	B001	B002	B003	B004	B005	B001	B002	B003	B004	B005	B006	B001
		×			×	×				×							×				×
LES ULIS	LES ULIS	LEUDEVILLE	LEUVILLE-SUR-ORGE	LEUVILLE-SUR-ORGE	LEUVILLE-SUR-ORGE	LIMOURS-EN-HUREPOIX	LIMOURS-EN-HUREPOIX	LIMOURS-EN-HUREPOIX	LIMOURS-EN-HUREPOIX	LINAS	LINAS	LINAS	LINAS	LINAS	LISSES	LISSES	LISSES	LISSES	LISSES	LISSES	LONGJUMEAU

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars laly

1 rue des écoles	Impasse Calmette	156 rue du Président Mitterrand	18 chemin des Ajoncs	Rue Henri Dunant	Rue Jules Ferry	Rue de la Peupleraie	4-6 rue Jean-Philippe Rameau	Rue Henri Dunant	7 rue Maryse Bastié	3 bis rue des écoles	14 chemin des Ajoncs	Rue des Templiers	17 avenue du Général de Gaulle	Place des Combattants	Allée Erik Satie	Allée Erik Satie	40 rue de Lormoy	18 chemin de Biron	Place du jeu de Paume	Rue de la République	5 avenue Alfred Dubois	Avenue de l'Étang Neuf
École élémentaire Guynemer	Espace Jeunes	Salle des expositions – Parc Nativelle	Gymnase Courtand – A	Restaurant scolaire maternelle Schweitzer Plateau Saint-Exupéry	École maternelle Gubanski – Salle d'activités	École de musique Mozart	Maison de quartier Georges Brassens	Restaurant scolaire élémentaire Schweitzer Plateau Saint-Exupéry	Centre social Colucci	Mairie annexe – Salle Bretten	Gymnase Courtand – B	École maternelle de Balizy – Salle d'activités	École Charles Perraud – Salle de l'Atrium Bleu	Mairie	Salle Polyvalente des Échassons	Salle Polyvalente des Échassons	Salle Municipale de Lormoy	École maternelle Jean Ferrat	Mairie	Salle des fêtes	Mairie	École de l'Étang Neuf
B002	B003	B004	B005	B006	8007	B008	B009	B010	B011	B012	B013	B014	B015	B001	B002	B003	B004	B005	B001	B002	B001	B002
														×					×		×	
LONGJUMEAU	LONGJUMEAU	LONGJUMEAU	LONGJUMEAU	LONGJUMEAU	LONGJUMEAU	LONGJUMEAU	LONGJUMEAU	LONGJUMEAU	LONGJUMEAU	LONGJUMEAU	LONGJUMEAU	LONGJUMEAU	LONGJUMEAU	LONGPONT-SUR-ORGE	LONGPONT-SUR-ORGE	LONGPONT-SUR-ORGE	LONGPONT-SUR-ORGE	LONGPONT-SUR-ORGE	MAISSE	MAISSE	MARCOUSSIS	MARCOUSSIS

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mals laly

MARCOUSSIS		B003	L'Orangerie	Parc des Célestins – rue Gambetta
MARCOUSSIS		B004	Château des Célestins	Parc des Célestins – rue Gambetta
MARCOUSSIS		8005	École de l'Orme	Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
MARCOUSSIS		B006	Maison des Associations	Allée des Acacias
MARCOUSSIS		B007	Centre de Loisirs	1 rue de Nozay
MAROLLES-EN-BEAUCE	×	B001	Salle des Fêtes	Rue des Ouches
MAROLLES-EN-HUREPOIX	×	B001	Salle des Fêtes	Avenue du Lieutenant Agoutin
MAROLLES-EN-HUREPOIX		B002	Salle des Fêtes	Avenue du Lieutenant Agoutin
MAROLLES-EN-HUREPOIX		B003	COSEC	Avenue du Lieutenant Agoutin
MAROLLES-EN-HUREPOIX		B004	COSEC	Avenue du Lieutenant Agoutin
MASSY	×	B001	Mairie	Avenue du Général de Gaulle
MASSY		B002	École Jules Ferry	Rue Jules Ferry
MASSY		B003	École Léon Gambetta	42 rue Marx Dormoy
MASSY		B004	École maternelle Les Bleuets	12 square de la Poterne
MASSY		8005	École élémentaire Émilie du Châtelet	Allée Albert Thomas
MASSY		8006	École maternelle Émilie du Châtelet « Les Coquelicots »	Allée Albert Thomas
MASSY		B007	École maternelle Émilie du Châtelet « Les Myosotis »	Allée Albert Thomas
MASSY		8008	École maternelle Roux	Rue Georges Mandel
MASSY		B009	École maternelle Louis Moreau	2 square Louis Moreau
MASSY		B010	École maternelle Joliot Curie	6 square Louis Moreau
MASSY		B011	École élémentaire Moreau	2 square Louis Moreau
MASSY		B012	Espace Jean Mermoz	7 voie de Wissous
MASSY		B013	École maternelle Painlevé	Place d'Allemagne

	MASSY	MASSY	MASSY	MASSY	MASSY	MASSY	MASSY	MASSY	MASSY	MASSY	MASSY	MASSY	MASSY	MASSY	MAUCHAMPS	MENNECY	MENNECY	MENNECY	MENNECY	MENNECY	MENNECY	
B014	8015	B016	B017	B018	8019	B020	B021	B022	B023	B024	B025	B026	B027	B028	X B001	Х ВООЛ	B002	B003	B004	8005	8006	
École maternelle Jean Jaurès	École maternelle Moulin	École maternelle René Descartes	École élémentaire Painlevé	École élémentaire Descartes	École élémentaire Jean Jaurès	École maternelle Nicolas Appert	École maternelle Albert Camus	Salle Buffet	École élémentaire Atlantis	École Léonard de Vinci Enceinte de l'école élémentaire Atlantis	Restaurant scolaire Moreau – École maternelle	École Rosa Parks	Restaurant scolaire Atlantis	École Vilgénis	Mairie	Espace Marianne 1	École de la Verville I	R.M.S de la Jeannotte – École de la Jeannotte	École des Myrtilles I – Groupe scolaire des Myrtilles	École de la Verville II	Espace Marianne	
Allée de Madrid	Allée du Québec	Allée de la Champagne	Place d'Allemagne	Allée du Roussillon	Allée de Madrid	2 rue de Montpellier	8 allée d'Angoulême	Rue de la Vieille Vigne	9 rue Ramolfo Garnier	Rue Léonard de Vinci	'2 square Louis Moreau	2-4 square de Bougainville	9 avenue Ramolfo Garnier	1/3 allée Fourquaud (entrée par la rue de Vilgénis)	1 place Saint-Jean	7 rue de l'Arcade	Place de l'école de la Verville	Avenue de la Jeannote	Avenue de Neufville	Place de l'école de la Verville	7 rue de l'Arcade	

101 avenue de la République	2 avenue de la République	Avenue Charles de Gaulle	2 ter rue de Rouvres	Rue du Général Lelong	Rue du Général Lelong	Avenue Charles de Gaulle	2 rue du Docteur Besson	1 rue Blanche de Castille	14 rue de la Chapelle	Rue de la Plaine	Rue de la Plaine	Boulevard Mouchy	Avenue de la République	4 avenue Charles de Gaulle	101 avenue de la Cour de France	101 avenue de la Cour de France	Rue Jack Éraste	Angle des avenues Gabriel Péri et Pierre Loti	Avenue du Général Leclerc	101 avenue de la Cour de France	16 rue de Wissous	Rue de la Mairie	Rue de la Mairie
Ferme de Chalandray	Centre social George Sand	École maternelle Jean Moulin	École élémentaire Jules Ferry	Restaurant d'enfants Lelong	Restaurant d'enfants Lelong	École maternelle Jean Moulin	Centre social Saint-Exupéry	Hôtel de Ville – Château de la Souche	Maison des associations	Gymnase de la Plaine	Gymnase de la Plaine	Salle des Fêtes	Salle des Fêtes	Groupe scolaire (GS) Moreau	Groupe scolaire Édouard Herriot	Groupe scolaire Édouard Herriot	Collège Michel Vignaud	Nouveau local Pierre Loti	Espace Saint-Michel	Restaurant scolaire GS Herriot	Espace Mandela	Salle des Fêtes	Salle des Fêtes
B011	B012	B013	B014	B015	B016 ·	B017	B018	B001	B002	B003	8004	B005	B001	B002	B003	B004	B005	B006	B007	B008	800B	B001	B002
								×					×							0		×	
MONTGERON	MONTGERON	MONTGERON	MONTGERON	MONTGERON	MONTGERON	MONTGERON	MONTGERON	MONTLHÉRY	MONTLHÉRY	MONTLHÉRY	MONTLHÉRY	MONTLHÉRY	MORANGIS	MORANGIS	MORANGIS	MORANGIS	MORANGIS	MORANGIS	MORANGIS	MORANGIS	MORANGIS	MORIGNY-CHAMPIGNY	MORIGNY-CHAMPIGNY

Rue des Acacias	W. Co.	Avenue des Monceaux	Rue Vapereau	Rue Vapereau	22 rue de Savigny	Place Ferdinand Buisson	Place Ferdinand Buisson	Place Ferdinand Buisson	Place Ferdinand Buisson	2 avenue de la Guise	2 avenue de la Guise	2 avenue de la Guise – Réfectoire Scolaire	55 rue de l'Épargne	Rue Anne Godeau	Angle rue des Bruyères et rue Anne Godeau	Rue Jules Vallès	Rue Jules Vallès	Rue de la Commune de Paris	24 grande Rue	1 place de la Mairie	Place de la Mairie	Rue des Verts Prés
École Jean de la Fontaine		Ecole des Monceaux	Groupe Scolaire "Jean Jaurès" - Préau	Groupe Scolaire "Jean Jaurès" - Préau	Groupe Scolaire "Henri Wallon"- Préau élémentaire	Groupe Scolaire "Ferdinand Buisson" Préau primaire	Groupe Scolaire "Ferdinand Buisson" - Maternelle	Groupe Scolaire "Ferdinand Buisson" Préau primaire	Groupe Scolaire "Ferdinand Buisson" - Réfectoire	Groupe Scolaire "Marcel Cachin" – Préau primaire	Groupe Scolaire "Marcel Cachin" – Préau primaire	Groupe Scolaire "Marcel Cachin" – Réfectoire	Groupe Scolaire "Paul Langevin" – Préau mixte	Groupe scolaire "Irène Joliot Curie" - Préau maternelle	Groupe Scolaire "Irène Joliot Curie" – Préau primaire	Groupe Scolaire "Maximilien Robespierre" Réfectoire	Groupe Scolaire "Maximilien Robespierre" Préau élémentaire	Groupe Scolaire "Gustave Courbet" – Réfectoire	Mairie	Salle Polyvalente « Les Roches »	Mairie – salle du conseil municipal	École des Verts Prés
ROO3	2000	8004	B001	B002	B003	B004	B005	B006	B007	B008	B009	B010	B011	B012	B013	B014	B015	B016	B001	B001	B001	8002
	2		×																×	×	×	
MORIGNY-CHAMPIGNY		MORIGNY-CHAMPIGNY	MORSANG-SUR-ORGE	MORSANG-SUR-ORGE	MORSANG-SUR-ORGE	MORSANG-SUR-ORGE	MORSANG-SUR-ORGE	MORSANG-SUR-ORGE	MORSANG-SUR-ORGE	MORSANG-SUR-ORGE	MORSANG-SUR-ORGE	MORSANG-SUR-ORGE	MORSANG-SUR-ORGE	MORSANG-SUR-ORGE	MORSANG-SUR-ORGE	MORSANG-SUR-ORGE	MORSANG-SUR-ORGE	MORSANG-SUR-ORGE	MORSANG-SUR-SEINE	NAINVILLE-LES-ROCHES	NOZAY	NOZAY

Place de la Mairie	Centre Culturel Robert Hossein	2 rue de la Mairie	5 rue de la Mairie	3 grande rue	12 rue de la Roche	Grande rue	Place Raymond Gombault	41 grande rue	2 place du Général Leclerc	7 avenue Maréchal Foch	7 avenue Maréchal Foch	7 avenue Maréchal Foch	7 avenue Maréchal Foch	Impasse René Paillole	Impasse René Paillole	1 rue du Guichet	6 avenue de Montjay	6 avenue de Montjay	Place Guaydier	Salle Polyvalente « Piednoël »	4 grande Rue	16 avenue de la République	91 rue de Paris
Salle Arthur Rimbaud	Salle de Musique	Mairie	Maison pour tous	Pavillon du Parc de la Butte aux grès	Pôle sportif	Mairie	Mairie	Mairie	Mairie	École maternelle du Centre – Préau	École maternelle du Centre – Préau	École primaire du Centre	École primaire du Centre	École primaire du Guichet – Préau	École primaire du Guichet - Préau	École maternelle du Guichet – Préau	École primaire de Mondétour (Préau) Bât B	École primaire de Mondétour - Préau - Bât C	Maison de quartier Pierre Mendès France Salle Pocheron	Maison de quartier Pierre Mendès France	Mairie	Théâtre de la passerelle (S. des fêtes)	Hôtel de ville
8003	B004	B001	B002	B003	B004	B001	B001	B001	B001	B002	B003	B004	B005	B006	8007	B008	B009	B010	B011	B012	B001	B001	B002
		×				×	×	×	×												×		×
NOZAY	NOZAY	OLLAINVILLE	OLLAINVILLE	OLLAINVILLE	OLLAINVILLE	ONCY-SUR-ÉCOLE	ORMOY	ORMOY-LA-RIVIÈRE	ORSAY	ORSAY	ORSAY	ORSAY	ORSAY	ORSAY	ORSAY	ORSAY	ORSAY	ORSAY	ORSAY	ORSAY	ORVEAU	PALAISEAU	PALAISEAU

rataistau	B003	Ecole élémentaire A. Frank – Site Morère	29 rue du Docteur Morère
PALAISEAU	B004	École maternelle A. Frank – Site Morère	29 rue du Docteur Morère
PALAISEAU	B005	École élémentaire A. Frank – Site Deloges	12 rue du Docteur Morère
PALAISEAU	B006	École élémentaire Édouard Vaillant	23 avenue de Stalingrad
PALAISEAU	B007	École élémentaire Édouard Vaillant	23 avenue de Stalingrad
PALAISEAU	8008	École élémentaire Étienne Tailhan	22 rue Pierre Curie
PALAISEAU	B009	École élémentaire Étienne Tailhan	22 rue Pierre Curie
PALAISEAU	B010	Espace Salvador Allende	Place Salvador Allende
PALAISEAU	B011	École maternelle Épine montain	23 rue Galliéni
PALAISEAU	B012	Collège Charles Peguy	36 rue Léon Bourgeois
PALAISEAU	B013	École maternelle Jean Moulin	56 avenue du Général Leclerc
PALAISEAU	B014	École élémentaire Jean Macé	4 rue du chemin vert
PALAISEAU	B015	École élémentaire Jean Macé	4 rue du chemin vert
PALAISEAU	B016	École élémentaire Roger Ferdinand	1 rue Alfred de Vigny
PALAISEAU	B017	École élémentaire Roger Ferdinand	1 rue Alfred de Vigny
PALAISEAU	B018	Gymnase René Isnard	23 rue Louise
PALAISEAU	B019	Gymnase René Isnard	23 rue Louise
PALAISEAU	B020	École Maternelle Louise Michel	147/149 chemin de Vauhallan
PALAİSEAU	B021	École élémentaire Paul Langevin	9 chemin de la motte Samson
PALAISEAU	B022	École élémentaire Joliot-Curie	5 rue César Franck
PALAISEAU	B023	École élémentaire Joliot-Curie	5 rue César Franck
PALAISEAU	B024	École maternelle Caroline Aigle	10 rue Maximilien Robespierre
PALAISEAU	B025	École élémentaire Caroline Aigle	10 rue Maximilien Robespierre
PALAISEAU	B026	École élémentaire Caroline Aigle	10 rue Maximilien Robespierre

83/85 avenue Paul Vaillant Couturier	75 avenue Paul Vaillant Couturier	Sise 8 rue des Mimosas	75 avenue du Général de Gaulle	38 avenue Victor Hugo	Place de la Mairie	9 rue Petit Plessis	1 rue Bercher	43 rue de la Grande Vallée	24 rue de la Brèche	Rue de Combs la Ville	5 rue de Combs la Ville	Rue de Combs la Ville	Rue Degas	Rue Degas	Rue de la Gare	9 rue du Plessis	Place du Général De Gaulle	Rue de Seine	Rue de Seine	Rue du Clos	Rue du Clos	Avenue Henri Sellier	Avenue Henri Sellier
Salle Colbert	Espace Eric Tabarly	Salle des Mimosas	École maternelle Paul Bert	Salle René Cassin	Mairie	Mairie	Mairie	Mairie	Gymnase Gaston Pommereau	Salle Mère Marie Pia	Mairie	Maison Verte	École Fontaine Cornaille	École Fontaine Cornaille	Espace 2000 – Résidence le Vieillet	Mairie	Hôtel de Ville	C.E.L.E École Derrida	C.E.L.E École Derrida	Groupe Scolaire Guerton	Groupe Scolaire Guerton	Élémentaire Moulin à Vent – Préau	Élémentaire Moulin à Vent – Préau
B001	B002	B003	B004	B005	B001	B001	B001	B001	B001	B001	B002	B003	B004	B005	B006	B001	B001	B002	B003	B004	B005	B006	B007
×					×	×	×	×	×	×						×	×						
PARAY-VIEILLE-POSTE	PARAY-VIEILLE-POSTE	PARAY-VIEILLE-POSTE	PARAY-VIEILLE-POSTE	PARAY-VIEILLE-POSTE	PECQUEUSE	PLESSIS-SAINT-BENOIST	PRUNAY-SUR-ESSONNE	PUISELET-LE-MARAIS	PUSSAY	QUINCY-SOUS-SÉNART	QUINCY-SOUS-SÉNART	QUINCY-SOUS-SÉNART	QUINCY-SOUS-SÉNART	QUINCY-SOUS-SÉNART	QUINCY-SOUS-SÉNART	RICHARVILLE	RIS-ORANGIS	RIS-ORANGIS	RIS-ORANGIS	RIS-ORANGIS	RIS-ORANGIS	RIS-ORANGIS	RIS-ORANGIS

Avenue de la cime	Avenue de la cime	Avenue de la cime	Rue du Château d'Eau	Rue du Château d'Eau	Rond Point Gay Lussac	Rond Point Gay Lussac	Rue des Oiseaux	Rue du Château d'Eau	Hameaux de la Roche	Hameaux de la Roche	Rue de Seine	Chemin de Malassis	12 rue le Village	Rue du 19 mars 1962	12 place de la mairie	67 rue de Villeras	3 rue Baudelaire	52 rue de Sacaly	Place de la Mairie	Parc des Tourelles	Allée du Pont de Bois	Allée du Pont de Bois	Parc des Tourelles
Maternelle du Temple	Maternelle du Temple – Préau	Maternelle du Temple – Préau	Groupe Scolaire Orangis	Groupe Scolaire Orangis	Maternelle "Les Fauvettes"	Maternelle "Les Fauvettes"	Ludothèque	Groupe Scolaire Orangis	Groupe Scolaire "Ordener"	Groupe Scolaire « Ordener » - Réfectoire	Groupe Scolaire Jacques-Derrida	Salle communale - Grange de Malassis	Mairie	Mairie – Salle des fêtes	Gymnase de Favreuse	Espace Jeanne Moreau	École Pauline Kergomard	Espace Lino Ventura	Salle polyvalente – Maison de la Colombe	Salle Polyvalente	Salle du "Pont de Bois"	Salle du "Pont de Bois"	Salle d'Orgery
B008	B009	B010	B011	B012	B013	B014	B015	B016	B017	B018	B019	B001	B001	B001	B001	B002	B003	8004	B001	B001	B002	B003	B004
												×	×	×	×				×	×			
RIS-ORANGIS	RIS-ORANGIS	RIS-ORANGIS	RIS-ORANGIS	RIS-ORANGIS	RIS-ORANGIS	RIS-ORANGIS	RIS-ORANGIS	RIS-ORANGIS	RIS-ORANGIS	RIS-ORANGIS	RIS-ORANGIS	ROINVILLE	ROINVILLIERS	SACLAS	SACLAY	SACLAY	SACLAY	SACLAY	SAINT-AUBIN	SAINT-CHÉRON	SAINT-CHÉRON	SAINT-CHÉRON	SAINT-CHÉRON

Rue du Château	Rue de Bandeville	2 rue du Château	3 rue René Declé	23 rue René Declé	2 rue Chaudet	22 résidence Jufes Vallès	2 rue de la commune de Paris	10 chemin du Bois des Fosses	2 rue de Lieusaint	Allée du Val Fleuri	Rue Georges Courteline	76 avenue Guillaume Apollinaire	76 avenue Guillaume Apollinaire	Allée Val Fleury	Allée des Tilleuls	49 grande Rue	5 rue de Bourguinette	16 rue de l'Église	Place du 19 mars 1962	61 гие de Montlhéry	Rue du Haras	Allée Pablo Picasso	Rue Saint-Exupéry
Mairie	Salle Polyvalente	Salle du conseil de la Mairie	Hôtel de ville	Maison des Associations	École Paul Langevin	Centre socioculturel Berthe Morisot	École Joliot-Curie	École Simone Veil	Mairie – Salle « SIVOM »	École maternelle "Champ Dollent"	École maternelle "Les Prés Hauts"	Salle des Fêtes	Salle des Fêtes	Restaurant communal	Salle polyvalente	Mairie	Mairie	Hôtel de Ville	Club des Retraités	Groupe scolaire Jules Ferry	Groupe scolaire Lormoy	Groupe scolaire Pablo Picasso	Centre culturel BASCHET
B001	B001	B001	B001	B002	8003	B004	8005	B006	B001	B002	8003	B004	B005	B006	B001	B001	B001	B001	B002	B003	B004	B005	8006
×	×	×	×						×						×	×	×						×
SAINT-CYR-LA-RIVIÈRE	SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN	SAINT-ESCOBILLE	SAINT-GERMAIN-LÈS-ARPAJON	SAINT-GERMAIN-LÈS-ARPAJON	SAINT-GERMAIN-LÈS-ARPAJON	SAINT-GERMAIN-LÈS-ARPAJON	SAINT-GERMAIN-LÈS-ARPAJON	SAINT-GERMAIN-LÈS-ARPAJON	SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	SAINT-HILAIRE	SAINT-JEAN-DE-BEAUREGARD	SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

21 rue de Liers	3 avenue Saint Saëns	62 avenue Saint Saëns	62 avenue Saint Saëns	2 rue de la Mare des Bordes	Rue de la Noue Rousseau.	Rue Boieldieu	21 rue Lecocq	8 rue Vivaldi	2 rue Vivaldi	2 rue Vivaldi	4 rue des Cygnes	Avenue Collette	Avenue Manureva	Rue de la Mairie	2 avenue des Jasmins	14 rue aux fèves	13 rue des Noblets	Route de Bouray	Rue des Cosnardières	Place Roger Perriaud	8 allée des Charmes	1 rue du Jardin Public	21 rue du Maréchal Foch
Groupe scolaire Blaise Pascal	Salle communale	Groupe scolaire Descartes élémentaire	Groupe scolaire Descartes maternelle	École maternelle Jules Verne	Salle de la Fontaine de l'Orme	Salle des Genets	Groupe scolaire Lamartine	Hôtel de ville	Centre de Loisirs l'Oasis	Espace municipal de l'Escale	École Saint-Exupéry	École Anne Franck	École Manureva	École Chantefables	Salle Jean Vilar	Mairie	Mairie	Salle polyvalente Jean-Pierre Beltoise	Salle polyvalente « La Grange »	Mairie	École Marcel Cachin	Salle André Malraux	École Romain Rolland
B007	B008	B009	B010	B011	B012	B013	B014	B001	B002	B003	B004	B005	B006	B007	8008	B001	B001	B002	B001	B001	B002	B003	B004
								×								×	×		×	×			
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	SAINT-SULPICE-DE-FAVIÈRES	SAINT-VRAIN	SAINT-VRAIN	SAINT-YON	SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

4.rue de la Boële	120 route de Longpont	125 avenue Paul-Vaillant Couturier	6 rue de Montlhéry	Rue du gai séjour	44 avenue de l'Éperon	42 avenue de l'Éperon	6 rue E. Cotton	2 rue Anne Frank	4 rue Aristide Briand	12 rue Aristide Briand	31 avenue de Brétigny	Avenue de la Liberté	13 / 15 avenue Charlie Chaplin	37 Rue de Montlhéry	57 grande rue Charles de Gaulle	23 grande rue Charles de Gaulle	173 route de Morsang	14 avenue Jean Jaurès	37/39 rue du Renard	49 rue de la Division Leclerc	1 rue Mélan	78 avenue Paul Doumer	22 rue du Château
Centre de loisirs "La Boële"	Maternelle Albert Aubel	Maternelle PV. Couturier	Foyer Émile Thomas	École Ferdinand Buisson	Maternelle Jean Macé	École Jean Macé	École Youri Gagarine	École Louis Pergaud	École Hippolyte Cocheris	Maternelle Joliot Curie	École Jean Jaurès	École élémentaire Diderot	École Tony Laine	École maternelle de l'Étang	Mairie	Foyer des anciens	JBC Corot	École Koch	École des Renardeaux	Salle Boris Vian	La Jonchère	Salle Fernand Arnould	Restaurant Scolaire Anatole France
8008	B006	B007	8008	B009	B010	B011	B012	B013	B014	B015	B016	B017	B018	B019	B001	8002	B003	8004	B005	B001	B002	B003	8004
															×					×			
SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	SAINTRY-SUR-SEINE	SAINTRY-SUR-SEINE	SAINTRY-SUR-SEINE	SAINTRY-SUR-SEINE	SAINTRY-SUR-SEINE	SAULX-LES-CHARTREUX	SAULX-LES-CHARTREUX	SAULX-LES-CHARTREUX	SAULX-LES-CHARTREUX

16 rue Victor Schoelcher	48 avenue Charles de Gaulle	48 avenue Charles de Gaulle	4 avenue du Général de Gaulle	4 avenue du Général de Gaulle	31 avenue de Joyeuse	31 avenue de Joyeuse	31 avenue de Joyeuse	Place du 19 mars 1962	Place du 19 mars 1962	207 avenue Robert Leuthreau	Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	Rue des Cyclamens	Rue Renoir	Rue Renoir	Rue de Morsang	20 avenue Charles Rossignol	Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny	33 avenue des Chardonnerets	207 avenue Robert Leuthreau	3 avenue de Dourdan Accès avenue Paul BLOT	3 avenue de Dourdan Accès avenue Paul BLOT	1 place de la Mairie	12 rue Notre Dame
Espace Nelson Mandela	Salle Municipale des Fêtes - Mairie	Salle Municipale des Fêtes - Mairie	École Ferdinand Buisson	École Ferdinand Buisson	Groupe Scolaire Aristide Briand	Groupe Scolaire Aristide Briand	Groupe Scolaire Aristide Briand	École Maternelle Jules Ferry	École Maternelle Jules Ferry	Mille Clubs	Groupe Scolaire Louise Michel	École Maternelle "Les Marguerites"	École Saint-Exupéry	École élémentaire Saint-Exupéry	École Kennedy	École Maternelle Chateaubriand	Groupe Scolaire Louise Michel	École Primaire Jules Ferry	Mille-Club	Salle communale « La grange »	Salle communale « La grange »	Mairie	Hôtel de Ville
8005	B001	B002	8003	B004	8005	9008	B007	8008	8009	B010	B011	B012	B013	B014	B015	B016	B017	B018	B019	B001	B002	B001	B001
	×																			×		×	×
SAULX-LES-CHARTREUX	SAVIGNY-SUR-ORGE	SAVIGNY-SUR-ORGE	SAVIGNY-SUR-ORGE	SAVIGNY-SUR-ORGE	SAVIGNY-SUR-ORGE	SAVIGNY-SÜR-ORGE	SAVIGNY-SUR-ORGE	SAVIGNY-SUR-ORGE	SAVIGNY-SUR-ORGE	SAVIGNY-SUR-ORGE	SAVIGNY-SUR-ORGE	SAVIGNY-SUR-ORGE	SAVIGNY-SUR-ORGE	SAVIGNY-SUR-ORGE	SAVIGNY-SUR-ORGE	SAVIGNY-SUR-ORGE	SAVIGNY-SUR-ORGE	SAVIGNY-SUR-ORGE	SAVIGNY-SUR-ORGE	SERMAISE	SERMAISE	SOISY-SUR-ÉCOLE	SOISY-SUR-SEINE

Place du Général Leclerc	Rue Jean de la Fontaine	Rue Jean de la Fontaine	Boulevard de la République	Rue des Écoles	4 chemin Source	2 place Liedekerke Beaufort	Rue du Lac – Allée des Ombrages	32 rue de Lieusaint	18 grande Rue	16 rue de la Mairie	Place Aristide Briand	Rue Michaël Winburn	Rue du Noyer	Allée des Écoles	1 chemin d'Orveau	Place Charles de Gaulle	26 rue d'Antony	26 rue d'Antony	26 rue d'Antony	26 rue d'Antony	24 rue d'Antony	Route du Bua	6 allée Dauphine
Maison des Associations	École primaire "Les Meillottes"	École maternelle "Les Meillottes"	Salle des fêtes	École élémentaire des Donjons	Mairie	Mairie	Centre de Loisirs « Les Coquelicots »	Ferme du Plessis Saucourt	Bâtiment scolaire	Mairie	Mairie	École maternelle	Gymnase salle du Noyer	Salle polyvalente	Marie – Salle du conseil	Mairie	École Honoré d'Estienne d'Orves	École Honoré d'Estienne d'Orves	École Louise de Vilmorin	École Honoré d'Estienne d'Orves	École Clos Fleuri	École des Gros Chênes	Collège Jean Moulin
B002	B003	B004	B005	B006	B001	B001	B002	B003	B001	B001	B001	B002	B001	B001	B001	B001	B002	B003	B004	B005	B006	B007	8008
					×			×	×	×	×		×	×	×	×				,			
SOISY-SUR-SEINE	SOISY-SUR-SEINE	SOISY-SUR-SEINE	SOISY-SUR-SEINE	SOISY-SUR-SEINE	SOUZY-LA-BRICHE	TIGERY	TIGERY	TIGERY	TORFOU	VALPUISEAUX	VARENNES-JARCY	VARENNES-JARCY	VAUGRIGNEUSE	VAUHALLAN	VAYRES-SUR-ESSONNE	VERRIÈRES-LE-BUISSON	VERRIÈRES-LE-BUISSON	VERRIÈRES-LE-BUISSON	VERRIÈRES-LE-BUISSON	VERRIÈRES-LE-BUISSON	VERRIÈRES-LE-BUISSON	VERRIÈRES-LE-BUISSON	VERRIÈRES-LE-BUISSON

12 rue du Lavoir	1 rue Fabre	1 rue Fabre	3 rue Fabre	7 place de la mairie	20 place de la mairie	7 place de la mairie	Rue Marcel Charon	1 rue de la Croix Boissée	72 avenue Henri Barbusse	75 rue Pierre Marin 38 bis rue Pierre Marin	Rue Paul Langevin	Rue Paul Langevin	Rue Paul Langevin	Rue du Maréchal Leclerc	2 rue Maurice Marion	2 rue Maurice Marion	47 rue Gaston Vial	1 chemin des Écoliers	30 rue Gaston Vial	48 rue du Potager	1 rue Louise Michel	47 rue Gaston Vial
Moulin de Grais	École Paul Fort	École Paul Fort	École David Régnier	Mairie – salle du conseil municipal	Auberge du Pavillon	Mairie – Salle du Conseil Municipal	Gymnase Roger Bambuck	Mairie	Service Jeunesse	Hôtel de Ville –hall Transfert temporaire – Européennes 2024 Atelier culinaire	Maison de l'Enfance Sonia Delaunay	Maison de l'Enfance Sonia Delaunay	Maison de l'Enfance Sonia Delaunay	Groupe scolaire Pasteur – Salle de motricité	Foyer du Lac – salle polyvalente	Foyer du Lac – salle polyvalente	École de Rouvres – Salle du réfectoire	Groupe scolaire Nelson Mandela – réfectoire	Foyer Gaston Vial	Gymnase Maurice Baquet – partie à droite	École Louise Michel – réfectoire	École de Rouvres – réfectoire
B009	B010	B011	B012	B001	B002	B001	B002	B001	B001	B002	B003	B004	8005	B006	B007	B008	B009	B010	8011	B012	B013	B014
				×		×		×	×													
VERRIÈRES-LE-BUISSON	VERRIÈRES-LE-BUISSON	VERRIÈRES-LE-BUISSON	VERRIÈRES-LE-BUISSON	VERT-LE-GRAND	VERT-LE-GRAND	VERT-LE-PETIT	VERT-LE-PETIT	VIDELLES	VIGNEUX-SUR-SEINE	VIGNEUX-SUR-SEINE	VIGNEUX-SUR-SEINE	VIGNEUX-SUR-SEINE	VIGNEUX-SUR-SEINE	VIGNEUX-SUR-SEINE	VIGNEUX-SUR-SEINE	VIGNEUX-SUR-SEINE	VIGNEUX-SUR-SEINE	VIGNEUX-SUR-SEINE	VIGNEUX-SUR-SEINE	VIGNEUX-SUR-SEINE	VIGNEUX-SUR-SEINE	VIGNEUX-SUR-SEINE

VIGNEUX-SUR-SEINE		B015	École Édouard Herriot – réfectoire	9 rue des Chevrefeuilles
VIGNEUX-SUR-SEINE		B016	Gymnase Maurice Baquet – partie à gauche	48 rue du Potager
VIGNEUX-SUR-SEINE		B017	École Joliot Curie -réfectoire élémentaire	18 avenue Frédéric Joliot Curie
VIGNEUX-SUR-SEINE		B018	École Romain Rolland – maternelle – salle de jeux	Rue Romain Rolland
VIGNEUX-SUR-SEINE		B019	Maison de l'emploi	38 bis rue Pierre Morin
VIGNEUX-SUR-SEINE		B020	École Yves Duteil – salle de motricité	Rue de la Campanule
VIGNEUX-SUR-SEINE		B021	École Romain Rolland	Rue Danielle Casanova
VILLABÉ	×	B001	Salle Roger Duboz	17 avenue du 8 mai 1945
VILLABÉ		B002	École maternelle Ariane	10 rue Orion
VILLABÉ		B003	Gymnase Paul Poisson	Rue du Chemin Vert
VILLABÉ		B004	École primaire Ariane	8 rue Orion
VILLEBON-SUR-YVETTE	×	B001	Hôtel de Ville 1	Place Gérard Nevers
VILLEBON-SUR-YVETTE		B002	Hôtel de Ville 2	Gérard Nevers
VILLEBON-SUR-YVETTE		B003	Préau de l'école élémentaire des Casseaux	13 bis rue des Bouleaux
VILLEBON-SUR-YVETTE		B004	Réfectoire élémentaire des Casseaux	18 rue des Casseaux
VILLEBON-SUR-YVETTE		B005	Salle d'activité de l'école maternelle des Casseaux	13 bis rue des Bouleaux
VILLEBON-SUR-YVETTE		B006	Préau École maternelle La Roche	Place du 8 Mai 1945
VILLEBON-SUR-YVETTE		B007	Préau École élémentaire La Roche	Place du 8 Mai 1945
VILLEBON-SUR-YVETTE		B008	Réfectoire École maternelle La Roche	Place du 8 Mai 1945
VILLEBON-SUR-YVETTE		B009	École Charles Perrault	21 avenue Georges Pompidou
VILLECONIN	×	B001	École de Villeconin	Place de l'Église
VILLEJUST	×	B001	Mairie	6 rue de la Mairie
VILLEJUST		B002	Espace communal des Coudrayes	Chemin de Courtaboeuf – Hameau de Fretay
VILLEMOISSON-SUR-ORGE	×	B001	Hôtel de ville	22 avenue du Grand Orme

Rue Marcel Girard	Rue Marcel Girard	Parc des Érables	Parc des Érables	Parc des Érables	5 bis impasse Ancien Clos	17 route de Gif	6, rue Jean Jaurès	Place du 19 mars 1962	3 rue Albert Fouilleret	4 rue Danielle Casanova	6 rue Danielle Casanova	15, impasse Husson	5 rue du Comte de Lambert	28 avenue des Bas Chaumiers	19 avenue des Castors	19, avenue des Castors	Rue Louis Labonne	33 rue Camélinat	3 rue de La Rochefoucauld	Rue des Bleuets	13 Avenue Jean Mermoz	120 avenue des Bouleaux	Avenue des Fougères
Salle communale	Salle communale	Salle Polyvalente	Salle Polyvalente	Salle Polyvalente	Mairie	Maison pour Tous	Hôtel de ville	Salle des fêtes René Vedel	École Pierre Brossolette	L'envol – Théâtre de l'Envol	Élémentaire Esclangon - Préau B	Résidence personnes âgées "Husson"	École Maternelle Charles Perrault - Salle de Jeux	Résidence Pour Personnes Âgées Le Coteau - Salle de Restauration	Maternelle La Fontaine	Maternelle La Fontaine	École Élémentaire Albert Camus	Maternelle Camus - Salle de Jeux	Maternelle Les Érables - Saile de Jeux	Maternelle Les Bleuets - Salle de Jeux	Mjc – Aimé Césaire	Élémentaire Roland Cassier - Réfectoire	Maternelle Victor Hugo - Salle de Jeux
B002	8003	B004	B005	B006	B001	B001	B001	B002	B003	B001	B002	B003	B004	8005	B006	B007	B008	B009	B010	B011	B012	B013	B014
					×	×	×			×													
VILLEMOISSON-SUR-ORGE	VILLEMOISSON-SUR-ORGE	VILLEMOISSON-SUR-ORGE	VILLEMOISSON-SUR-ORGE	VILLEMOISSON-SUR-ORGE	VILLENEUVE-SUR-AUVERS	VILLIERS-LE-BACLE	VILLIERS-SUR-ORGE	VILLIERS-SUR-ORGE	VILLIERS-SUR-ORGE	VIRY-CHÂTILLON	VIRY-CHÂTILLON	VIRY-CHÂTILLON	VIRY-CHÂTILLON	VIRY-CHÂTILLON	VIRY-CHÂTILLON	VIRY-CHÂTILLON	VIRY-CHÂTILLON	VIRY-CHÂTILLON	VIRY-CHÂTILLON	VIRY-CHÂTILLON	VIRY-CHÂTILLON	VIRY-CHÂTILLON	VIRY-CHÂTILLON

Avenue de Provence	Avenue Minerve	Avenue de Provence	Avenue d'Artois	15 rue Carnot	15 rue Carnot	Place de la Libération	Rue des Peupliers	Chemin de la Vallée	Rue des Peupliers	Place Lametti	15 rue de l'Église	60 rue Charles de Gaulle	Rue Jean Rostand	6 impasse des Écureuils	Rue Bernard Hérault	Rue Jules Ferry	Rue Jules Ferry	Rue Jean Bouin	10 rue de Concy	10 rue de Concy	18 rue F. Koëlher
Maternelle Florian	Maternelle Minerve - Salle de Jeux	Maternelle Florian	Maternelle Daudet - Salle de Jeux	Maternelle Louise Michel	Élémentaire Louise Michel	Salle des fêtes de la Mairie	École élémentaire Jean de la Fontaine Salle de restauration élémentaire	École élémentaire Jean de la Fontaine Salle de restauration maternelle	École élémentaire Jean de la Fontaine Salle de classe	Salle de la Maison des Associations	École primaire Saint-Exupéry	Hôtel de ville	École maternelle Mare-Armée	École maternelle Saint-Hubert	Self des Camaldules	École maternelle Grande Prairie 1	École maternelle Grande Prairie 2	École maternelle des Tournelles	Orangerie Grange au Bois 1	Orangerie Grange au Bois 2	Maternelle Grands Godeaux
B015	B016	B017	B018	B019	B020	B001	B002	B003	B004	B005	B001	8002	8003	B004	8005	9008	8007	8008	8009	8010	B011
						×													×		
VIRY-CHÂTILLON	VIRY-CHÂTILLON	VIRY-CHÂTILLON	VIRY-CHÂTILLON	VIRY-CHÂTILLON	VIRY-CHÂTILLON	WISSOUS	WISSOUS	WISSOUS	WISSOUS	WISSOUS	YERRES	YERRES	YERRES	YERRES	YERRES	YERRES	YERRES	YERRES	YERRES	YERRES	YERRES

13 rue Lucien Manès	13 rue Lucien Manès	14/20 rue René Brun	32 rue Jean Morin	11 rue Cambrelang	7 rue Cambrelang	Rue des Dames Allée des écureuils	9 rue Bernard Hérault	18 rue Mendig	13 rue Lucien Manès	14 / 20 rue René Brun
École maternelle Brossplette 1	École maternelle Brossolette 2	École primaire Le Taillis - Self	École maternelle La Garenne	Self Cambrelang	École maternelle Beauregard	Centre de loisirs Grosbois Transfert temporaire – Européennes 2024 École Saint-Hubert	École Camaldules - Accueil	Maison des jeunes	Self élémentaire Brossolette	Gymnase du Taillis
B012	B013	8014	B015	B016	B017	B018	B019	B020	B021	B022
YERRES	YERRES	YERRES	YERRES	YERRES	YERRES	YERRES	YERRES	YERRES	YERRES	YERRES

Pour la préfète et par délégation, le secrétaire général,

Ofivier DELCAYROU



PREFECTURE DE L'ESSONNE

91-2024-03-14-00003

ARRÊTÉ n° 74/2024/SPE/BSPA/SÉCURITÉS du 14/03/2024 portant délivrance du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique durant l'année 2023





ARRÊTÉ n° 74, /2024/SPE/BSPA/SÉCURITÉS du 19, /03 / 2024/SPE/BSPA/SÉCURITÉS du 19, /03 / 2024/SPE/BSPA/SECURITÉS du 19, /0

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

VU le code du sport;

VU le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteurs de premiers secours ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 4 juillet 2022 portant nomination de monsieur Stéphane SINAGOGA, Souspréfet, en qualité de Sous-préfet d'Étampes ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de madame Frédérique CAMILLERI, en qualité de Préfète de l'Essonne ;

VU l'arrêté du 06 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 23 janvier 2019 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF-DCPPAT-BCA-083 du 4 mars 2024 portant délégation de signature à monsieur Stéphane SINAGOGA, Sous-préfet d'Étampes ;

Considérant les procès verbaux d'examens validant les listes des candidats admis à l'examen du brevet national sécurité et de sauvetage aquatique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1° : Le diplôme du brevet national sécurité et de sauvetage aquatique a été délivré pour l'année 2023 aux personnes dont les noms suivent :

Examen du 13 mai 2023 - CROIX BLANCHE 91

- Romane BALMER
- César BECASSEAU
- Eric BINDE
- Toufik Sofiane BOURAS
- Mathis CALLET-SAVEGNAGO
- Lucas CHRISTENSEN
- Tom COUBLE
- Julia DE VREE
- Lélya DEBAT
- Nola DUSSUTOUR-FOLLIARD
- Justine GISOTTI
- Patrick GUILLAUME
- Océane LARIF-UGUEN
- Clément LATREICHE
- Maëlle PLANET
- Romain PUYFAGES-CHEVALIER
- Ialid SEMAM
- Bernardo TORRAO LEONARDO
- Matthieu TREFOIS
- Jilian ZOUBA
- Laurine MICAT
- Ilhem NAIT-SAIDI
- Kévin PAILLARD
- Eva VACHER

Examen du 28 mai 2023 - CROIX BLANCHE 91

- Brice ALLIAUME
- Florian BIAMBA
- Marine CHESNEAU
- Clémentine FORTE
- Baptiste IACOLOT
- Clémence POUPARD
- Valentine ANASSE
- Zaki AUKAULOO
- Yohann CISSE
- Camille COTTIER
- Dorian CRETET
- Thomas DEMISSY
- Margaux GAILLARD
- Roxane GAZEAU
- Adrien JEANNETON
- Thomas LATSAGUE
- Théo MALICHIER
- Eléa MARTIN
- Jonas PRIVE CISSE
- Lucky RANDRIANJAFY
- Matthieu SEYE

Examen du 10 juin 2023 - LA CROIX BLANCHE 91

- Natacha ALLIEN
- Luis ANDRES
- Alfred BOTREL
- Lisa COUTERET
- Rose CUENIN
- Aurélie DELHOTAL
- Lucas DUPUIS
- Hortense FILLOUX
- Adrien GRANELLI
- Maxime LE SCIELLOUR
- Justine LEMSEFFER HOUSSAINI
- Elodie MALGOR
- Titouan MARTENOT
- Marine REIS
- Dylan REYNAUD
- Benjamin SEGUIN
- Ines TARTIVEL
- Luc WALTER

- Pierre AUGER
- François BONNAND
- Solène CHAMONT
- Mathéo DENAES
- Oriane DERRADJI
- Jérémy DESCHAMP
- Matthias DUBOIS
- Damien DURRANT
- Mathilde FIEF
- Titouan HUET-LEBERRUYER
- Damien JANICOT .
- Clément KALOCSAY
- Adèle KAUSS
- Baptiste LALLEMENT
- Idris PARIS
- Mathilde RIMBERT

Examen du 25 juin 2023 - CROIX BLANCHE 91

- Lise Marie BATON
- Stéphane CALMELS
- Aurélie JOUISSE
- Ninon PEGORARO
- Mathias REMY
- Nail ZOUAOUI

Examen du 8 juillet 2023 - CREPS

- Méloé ALAVEZ
- Cassandre BANCEL
- Weddad BENELHADJ
- Dominique CROCHET
- Nassime FONTAINE
- Loréna GAROT
- Timothée GRAPPE
- Léa LEROY
- Lucas LOUSSAUT
- Syrianne MERCIER
- Manon NEURY
- Ronan POTIER
- Agathe ROGER-ESTRADE
- Hugo ROYER
- Arsène SEIGNEZ CHIROUSSOT

- Agathe WIBAIL
- Bénédicte DAMON
- Thomas FORABOSCO
- Jonathan GARNAUD
- Sarah LESSOUED
- Ronald PERRIER

Examen du 12 juillet 2023 - CREPS

- Andy CECILE

Examen du 1 septembre 2023 - SDIS 91

- Sébastien BARADEL
- Romain BAUSSERON
- Jérémy BEZANCON
- Baptiste CADO
- Michaël CHERORET
- Franck CHEVALLIER
- Christophe CHEVALLIER
- David FERROLIER
- Philippe GEORGER
- Christophe JEANNERET
- Clément LONGUEVILLE
- Kévin VARENNE

Examen du 5 septembre 2023 - SDIS 91

- Guillaume BODET
- Julien BUGEAT
- Sylvain FATOUX
- Virgile GAUTHIER
- Thierry GUITTARD
- -Xavier HECHES
- Fabien JAUSSAUD
- Yohan MARTIN
- Jean-Marc PELLETIER
- Antoine PETROLATI
- Stéphane YAPOBI

Examen du 4 novembre 2023 - CREPS

- Margaux BERTHON
- Adrien CHOLLEY
- Jimmy CORNUTY
- Solenne DAPOIGNY
- Chloé DESFOSSEZ

- Justine DUBOIS
- Flavie JAUNATRE
- Maxime LEDUC
- Guillaume NORMAND
- Adrien RODRIGUES
- Adrien STASIULIS
- Roberto VATAMANESCU
- Périne BARBAT
- Quentin BARRES
- Rastin BEHMANESH
- Matthieu DORGEAT
- Sasha EVRARD
- Stéphanie GILET
- Timéo KAAG
- Pauline LE BLAY
- Calvin LE DESSERT
- Aggie MARIE- MAGDELEINE
- Soen PEGORARO
- Enie RALAIVESTY
- Arnaud ROLLAND
- Romain RUAUX
- Alexandre STEINEUR

Examen du 5 et 12 novembre 2023 - LA CROIX BLANCHE 91

- Romane BIGOT
- Andreas FACCENDA

ARTICLE 2: Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification d'un recours gracieux auprès de la préfecture de l'Essonne, ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministère de l'Intérieur, ou peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles – 56 avenue de Saint-Cloud – 78011 Versailles cedex – ou par voie électronique (https://www.telerecours.fr/) dans les mêmes conditions de délai. L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois ce délai pour exercer un recours contentieux.

ARTICLE 3: Le Sous-préfet d'Étampes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratif de la préfecture de l'Essonne.

Pour la Préfète de l'Essonne, et par délégation, le Sous-préfet d'Étampes,

Stéphane SINAGOGA